

Rapport national sur les objectifs  
du Millénaire pour le développement

# ALGERIE



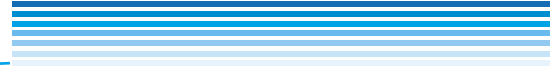
Edité par le Gouvernement Algérien  
Juillet 2005. Algérie

ISBN : 9947-0-0961-0

Design graphique et photogravure : RubiCube 021 92 81 41/33  
Impression : EL-DIWAN.

Imprimé en Algérie avec l'aimable assistance du Système des Nations-Unies







La Déclaration du Millénaire a cristallé autant les réflexions que les engagements de la Communauté internationale en faveur de la dignité humaine, de la légalité, de l'équité et de la coopération internationale pour le développement. Adoptée en Septembre 2000, elle a défini la mission désormais assignée à la Communauté des Nations et quantifié les objectifs, au nombre de huit, qu'il appartient aux pays membres des Nations Unies d'atteindre à l'horizon 2015.

L'Algérie a, par la voix de son Président, adhéré à ce programme qui engage une lutte intégrée contre la pauvreté, l'illettrisme, la faim, les disparités entre les sexes, la mortalité infantile et maternelle et la dégradation de l'environnement, par la mise en œuvre d'un authentique partenariat mondial pour le développement s'appuyant sur les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de partage des responsabilités.

Nous nous représentons tous que la réalisation de ces objectifs est, de toute évidence, un processus complexe qui nécessite, outre une participation concertée de toutes les composantes de la société, la mise en œuvre d'une politique intégrée destinée à fournir aux citoyens les outils et les soutiens pour surmonter des handicaps engendrés par le non développement.

L'évolution de l'effort consenti par l'Etat en faveur du développement et son soutien aux populations en constituent une manifestation concrète en Algérie.

A l'instar de tous les pays, l'Algérie s'est engagée à établir son « *Rapport national des objectifs du Millénaire pour le Développement* ». Ce Rapport évoque successivement, pour chacun des huit objectifs, la situation en Algérie, les enjeux et défis à relever ainsi que les ressources à mobiliser pour honorer les engagements contractés lors du Sommet du Millénaire.

Elaboré par le Gouvernement algérien, ce « *Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement* », reflet des données et perspectives institutionnelles du pays, constitue un outil de référence susceptible d'éclairer les orientations futures destinées à rassembler, dans une vision partagée de leur avenir, les citoyens algériens afin de réaliser, en commun, les objectifs retenus, par la Déclaration du Millénaire.

Ferme expression d'un engagement résolu de l'Algérie en faveur d'un projet moteur au service du développement, il permettra à notre pays de continuer à œuvrer à la consolidation et au renforcement de nos partenariats, tant bilatéraux que multilatéraux, pour favoriser l'émergence d'un monde plus solidaire.

Mohammed Bedjaoui  
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères

<b>INTRODUCTION</b>	
Les Objectifs du Millénaire pour le Développement	09
Le Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement	09
L'ALGERIE EN BREF	09
<b>OBJECTIF 1 : REDUIRE LA PAUVRETE EXTREME ET LA FAIM</b>	
ETAT DES LIEUX	15
DEFIS ET ENJEUX	23
RESSOURCES A MOBILISER	23
CAPACITES DE SUIVI	23
<b>OBJECTIF 2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS</b>	
ETAT DES LIEUX	27
DEFIS ET ENJEUX	30
RESSOURCES A MOBILISER	32
CAPACITES DE SUIVI	33
<b>OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES</b>	
ETAT DES LIEUX	35
DEFIS ET ENJEUX	45
RESSOURCES A MOBILISER	46
CAPACITES DE SUIVI	46
<b>OBJECTIF 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS</b>	
ETAT DES LIEUX	49
DEFIS ET ENJEUX	52
RESSOURCES A MOBILISER	53
CAPACITES DE SUIVI	53
<b>OBJECTIF 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE</b>	
ETAT DES LIEUX	55
DEFIS ET ENJEUX	56
RESSOURCES A MOBILISER	57
CAPACITES DE SUIVI	57
<b>OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES</b>	
ETAT DES LIEUX	59
DEFIS ET ENJEUX	62
RESSOURCES A MOBILISER	63
CAPACITES DE SUIVI	64
<b>OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE</b>	
ETAT DES LIEUX	67
DEFIS ET ENJEUX	72
RESSOURCES A MOBILISER	72
CAPACITES DE SUIVI	73

<b>OBJECTIF 8:</b>	<b>METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT</b>	
	ETAT DES LIEUX	75
	DEFIS ET ENJEUX	77
	RESSOURCES A MOBILISER	78
	CAPACITES DE SUIVI	79
	<b>CONCLUSION</b>	<b>81</b>
	<b>ACRONYMES ET ABREVIATIONS</b>	<b>83</b>





## INTRODUCTION



## LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Adoptée à l'occasion du Sommet du Millénaire (New York, 6-8 septembre 2000) qui a regroupé plus de 147 Chefs d'Etat et de Gouvernement et des représentants de 189 pays, la Déclaration du Millénaire, s'appuyant sur les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de partage des responsabilités, établit les priorités de la Communauté internationale en matière de développement en ce début du siècle.

Mettant la personne humaine au centre de ses préoccupations, la Déclaration du Millénaire exprime la volonté de réaliser, à l'horizon 2015, les progrès en vue d'un développement humain, notamment, dans les pays du Sud.

Sur cette base, un consensus s'est établi autour de la réalisation de huit objectifs afin d'intensifier les efforts pour :

- Eliminer la pauvreté et la faim ;
- Réaliser l'éducation primaire universelle ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité infantile ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles ;
- Assurer un environnement viable ;
- Créer un partenariat mondial pour le développement.

## LE RAPPORT SUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le présent Rapport national sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement est établi par le Gouvernement algérien sur la base des données et statistiques publiées par des sources nationales comme les départements ministériels, l'Office National des Statistiques et le Conseil National Economique et Social ainsi que celles provenant d'organismes internationaux. Il met en relief :

- L'état de prise en charge de chacun des huit objectifs ;
- Les défis et contraintes dans la mise en œuvre des Objectifs avec des indications sur les possibilités de leur réalisation à l'horizon arrêté ;
- Les ressources à mobiliser ;
- L'évaluation des capacités de suivi des objectifs du développement dans le pays.

La rédaction du présent Rapport se veut la plus proche possible du format international, retenu par les directives élaborées en décembre 2001. Les données disponibles laissent apparaître clairement que la réalisation de certains objectifs est déjà à une phase très avancée quand elle n'est pas déjà atteinte à la date de l'adoption de la Déclaration du Millénaire elle-même.

## L'ALGERIE EN BREF

L'Algérie est une République à régime politique pluraliste, située au Nord de l'Afrique et dont la capitale administrative et économique est Alger. C'est un pays à revenu intermédiaire dont le revenu par habitant est, en 2004, de 2625 USD soit environ 7870 \$ en PPA ; son IDH est de 0,704 selon le Rapport mondial du développement humain de 2004 qui classait l'Algérie au 108<sup>ème</sup> rang.

Bordée au Nord sur 1200 km par la mer Méditerranée, à l'Est par la Tunisie et la Libye, au Sud-est par le Niger, au Sud-ouest par le Mali, le Sahara Occidental et la Mauritanie et à l'Ouest par le Maroc, l'Algérie est le deuxième pays d'Afrique par sa superficie qui est de près de 2,4 millions de km<sup>2</sup>, dont les quatre cinquièmes sont occupés par le Sahara.

Au Nord, le climat est de type méditerranéen. Sur les Hauts Plateaux et dans l'Atlas saharien, il est de type continental semi aride à aride : les précipitations diminuent (400 mm à 200 mm par an) ; dans le Sahara, elles sont

inférieures à 130 mm par an. Le pays a traversé un cycle décennal de sécheresse qui n'est pas sans conséquences sur la production agricole et sur la disponibilité de l'eau.

L'Algérie comprend 48 wilayas (départements) et 1 541 communes. La capitale, Alger, premier port maritime du pays et Oran, seconde ville du pays sur la côte ouest, sont des pôles commerciaux et portuaires importants. A l'Est, Constantine est la capitale d'une région agricole, industrielle et culturelle, et Annaba un imposant centre économique et commercial.

Des mesures de démocratisation de la vie publique ont été engagées à compter de 1988 : reconnaissance du pluralisme politique, des libertés d'opinion et d'expression ; des processus électoraux pluralistes sont depuis lors régulièrement organisés, notamment pour les présidentielles et le choix des assemblées (législatives et communales), parmi les candidats de plusieurs partis. Le pluralisme syndical est également autorisé depuis 1990.

En 2004, l'Algérie comptait 32,3 millions d'habitants. La population algérienne est encore relativement jeune, les moins de 15 ans représentant près de 30 % de la population totale.

Le taux d'accroissement naturel annuel est de 1,63 % en 2004 ; il était de plus de 3 % en 1983 et de 1,48% en 2000. Il est attendu que la population algérienne approche les 38 millions en 2015. La densité de population actuelle est de 13,57 habitants au kilomètre carré. Malgré la prédominance actuelle de la jeunesse, le nombre de personnes âgées (60 ans et plus) passerait d'environ 2,3 millions en 2004 à près de 3,5 millions en 2015, avec ce que cela implique en termes de prise en charge pour la société algérienne.

La répartition géographique de la population, par grande région, reste révélatrice d'un déséquilibre préoccupant entre la bande littorale qui couvre moins de 2% de la surface mais abrite près de 40% des habitants. Plus globalement, près de 91% de la population vit sur moins de 13% du territoire, essentiellement dans une bande côtière limitée dans le Nord du pays.

Le taux d'urbanisation de l'Algérie a augmenté de près de neuf (09) points de pourcentage entre les deux (02) derniers recensements de population, passant de 49,7 % en 1987 à 58,3 % en 1998. Sur ce plan, il est à souligner que l'Algérie comporte trente (30) agglomérations urbaines de plus de 100.000 habitants depuis le dernier recensement de 1998, localisées essentiellement dans le Nord du pays.

### **L'évolution du contexte macro-économique et social:**

L'Algérie a entamé, à la suite de la crise provoquée par la chute des prix des hydrocarbures en 1986, des réformes d'ordre structurel qui ont visé l'abandon du système de gestion économique et social de type dirigé au profit d'un système à orientation libérale.

Trois périodes, choisies en raison de leur relation directe avec les OMD, peuvent être retenues pour caractériser l'évolution du contexte macro-économique:

- **La phase 1986-1994**

Marquée par la mise en œuvre de trois programmes de stabilisation avec le FMI (en 1989, 1991 et 1994), aboutissant à un rééchelonnement de la dette extérieure en 1994. Les principaux indicateurs économiques et sociaux ont connu, au cours de cette période, une évolution négative.

La croissance du PIB a été négative sur la période en termes réels.

L'inflation a beaucoup augmenté, du fait particulièrement de la libéralisation des prix et des dévaluations du dinar.

Le chômage s'est fortement accru, sous l'effet conjugué du ralentissement de l'activité économique et des pertes d'emplois du secteur public économique engendrées par sa restructuration. Le taux de chômage est passé de 17 à près de 25% sur cette période et à 28% en 1995.

Le revenu disponible des ménages, en particulier celui des salariés, a baissé de 20% en termes réels. Les dépenses sociales de l'Etat ayant été fortement contenues, le pouvoir d'achat s'est sensiblement détérioré.

La situation sécuritaire du pays a été également un des facteurs les plus contraignants.

Ce contexte de récession économique a entraîné une détérioration des conditions de vie des ménages en général et beaucoup d'indicateurs du développement social ont connu une régression.

- **La phase 1995 à 2000 :**

Conséquence de l'ajustement opéré au cours de la période précédente, elle se caractérise par une évolution plus favorable des principaux indicateurs socio-économiques.

Une stabilisation macroéconomique est retrouvée avec le rétablissement des équilibres internes et externes.

La croissance économique annuelle moyenne est devenue supérieure au croît démographique.

L'inflation est mieux maîtrisée (+6,3%) en moyenne annuelle entre 1995 et 2000, mais seulement (+2,6%) entre 1998 et 2000.

Le taux de chômage s'est stabilisé malgré les nombreux licenciements, en milieu de période, dus à la restructuration du secteur public économique, mais tendant à la baisse en fin de période. Cette stabilisation résulte, en partie, de l'impact en termes de créations d'emplois du budget d'équipement de l'Etat<sup>1</sup>.

Le revenu disponible des ménages est, en termes réels, en hausse de 20% sur la période; la dépense de consommation par tête des ménages s'en est améliorée.

L'allocation de ressources budgétaires destinées aux secteurs sociaux est en progression (+105% sur la période en termes réels)<sup>2</sup>.

Au plan global, l'état de santé de la population est en amélioration. La plupart des indicateurs y afférents ont évolué positivement entre 1995 et 2000. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance a augmenté, passant de 71,7 en 1998 à 72,5 en 2000<sup>3</sup>.

Le taux de mortalité infantile a continué sa tendance à la baisse<sup>4</sup> (37,4 décès pour mille naissances vivantes en 1998 et 36,9 en 2000).

Des disparités entre l'urbain et le rural continuent, toutefois, d'être observées. La tendance générale est cependant, à leur réduction.

Au niveau du secteur de l'éducation, l'autre grand secteur social, les principaux indicateurs ont également évolué à la hausse. Il en est ainsi du taux de scolarisation des 6-15 ans qui est passé de 87,6% à près de 90% entre 1995 et 2000. Néanmoins, des disparités régionales subsistent encore.

L'équilibre financier du système de sécurité sociale, qui reste le pilier central de la protection sociale, s'est consolidé, en partie grâce à la prise en charge par l'Etat des dépenses relevant de la solidarité nationale, précédemment imputées au système.

- **La phase 2000-2004 :**

Elle se caractérise par une poursuite du redressement économique global.

Le programme de soutien à la relance économique, qui a mobilisé l'équivalent de sept milliards de dollars US en investissements publics, étalés sur la période 2001-2004, a été d'un apport significatif à la consolidation de la croissance.

<sup>1</sup> Le budget d'équipement de l'Etat a augmenté de 10% en volume en moyenne annuelle entre 95 et 2000 (déflateur utilisé : le déflateur de la VA de la branche BTP en raison de la prédominance des projets de BTP dans les programmes d'équipements de l'Etat).

<sup>2</sup> Source : Les transferts sociaux. Evolution des dispositifs régissant les principales actions sociales de l'Etat. Ministère des Finance. Février 2002.

<sup>3</sup> In « Données statistiques ». N° 375. Démographie Algérienne 2002. ONS.

<sup>4</sup> Idem.

Articulé autour d'actions destinées à la dynamisation des activités productives agricoles à travers le Plan National de Développement Agricole (PNDA), au renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures, et à l'amélioration du cadre de vie des populations, au développement local et au développement des ressources humaines, il a favorisé une accélération de la croissance du PIB dont le rythme a atteint 6,8% ( 6,1% hors hydrocarbures) en 2003 et 5,2% ( 6,0 % hors hydrocarbures) en 2004, avec une moyenne annuelle de 4,9% sur toute la période.

Le rythme de croissance du PIB hors hydrocarbures est encore plus élevé et se situe à 5,7% en moyenne annuelle. Les secteurs de l'agriculture, du BTP et des services, où se créent l'essentiel des nouveaux emplois, ont connu des développements tangibles sur la période avec des croissances, en moyenne annuelle, de 8,4, 6,1 et 5,8% respectivement.

Bien qu'il continue à constituer la principale source de financement de l'économie nationale (95% des recettes extérieures, 60% des recettes budgétaires et de 36% du PIB -moyennes 2000-2004-), le secteur des hydrocarbures enregistre une progression de sa valeur ajoutée(3,5%) inférieure à la variation du PIB (4,9%).

Avec 2,2% seulement de variation, l'industrie continue, notamment dans le secteur public et malgré une allocation tangible de ressources par les pouvoirs publics pour sa mise à niveau, à se caractériser par l'insuffisance de ses performances.

Ces résultats ont été obtenus dans un contexte fortement favorable, avec une stabilisation macroéconomique confirmée (équilibres internes et externes consolidés, inflation inférieure à 3% en moyenne annuelle, réserves de changes record notamment).

Un repli significatif du chômage s'est opéré : le taux de chômage est évalué à 17,7% en 2004, contre près de 29% en 2000.

La consommation des ménages, traduction d'une évolution très favorable du revenu disponible des ménages (+31% sur la période en volume), a progressé en moyenne annuelle de plus de 4%, rythme le plus élevé depuis le milieu des années quatre vingt.

En outre, la quasi-totalité des indicateurs de suivi des OMD a évolué favorablement.

Un autre élément non moins décisif dans cette évolution favorable est constitué par le rétablissement de la sécurité, conséquence de la politique de concorde civile approuvée par le référendum de 1999.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il paraît indéniable que la situation économique et sociale globale du pays n'a cessé de s'améliorer.

Une prise en charge significative des besoins sociaux nécessite, notamment, une croissance économique plus soutenue, durable et intensive en emplois, elle-même conditionnée par la consolidation et l'accélération du processus de réformes structurelles, dont celles liées à l'environnement de l'entreprise économique : amélioration du dispositif général de promotion de l'investissement productif (dans les aspects relatifs au système des incitations, à l'accès au foncier industriel, au climat de l'investissement et aux services offerts aux investisseurs), modernisation du système bancaire et financier ainsi que le cadre juridique et réglementaire des affaires.

La diversification de l'économie, indispensable pour la rendre moins vulnérable aux chocs externes, est un autre enjeu de la période à venir.

La prochaine adhésion à l'OMC et le processus de mise en place d'une zone de libre échange avec l'Union européenne constituent deux défis majeurs qui exigent une modernisation rapide de l'économie pour lui assurer les niveaux requis de compétitivité.

Par ailleurs, une dynamique forte se manifeste au sein de la société, pour la recherche de consensus autour de l'approfondissement de la transparence, du respect de la norme de droit et de la bonne gouvernance.

L'important programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) pour la période 2005-2009, adopté par le parlement récemment, intègre tous ces défis que l'Algérie doit relever.

Portant sur un montant de 4 200 milliards de DA de dépenses publiques de développement (équivalant à 55 milliards de dollars US), une de ses principales composantes concourt directement à l'amélioration des conditions de vie des populations. Pour un montant avoisinant la moitié du PCSC, soit 1 900 milliards de DA, elle comporte les principaux objectifs suivants :

- réalisation d'un (01) million de logements,
- développement des établissements du système éducatif dans tous ses paliers,
- renforcement des infrastructures du secteur de la santé,
- extension des réseaux d'électricité au profit de près de 400 000 nouveaux foyers, du gaz pour près d'un (01) million de nouveaux bénéficiaires, et de l'alimentation en eau potable.

La promotion de l'emploi et de la solidarité nationale, en particulier avec la construction de 150 000 locaux à travers toutes les communes du pays au profit des demandeurs d'emploi, le renforcement des programmes communaux de développement et ceux destinés aux régions du sud et des hauts plateaux constituent les autres axes de cette composante du PCSC.

La deuxième composante, aussi importante par le niveau des ressources réservées (1 700 milliards de DA) que par son effet d'entraînement sur l'économie et par son impact sur le niveau de vie, a trait aux infrastructures de base : secteur des transports (notamment le réseau ferroviaire), les travaux publics et l'hydraulique.

Le soutien au développement économique, à travers en particulier les ressources affectées au développement rural et à l'agriculture, la modernisation du service public (dont le secteur de la justice et les collectivités locales), le développement des capacités en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent les autres volets du PCSC.

**Tableau-1- Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques de niveau de vie en (%) selon les périodes 87-94, 95-2000 et 2000-2004**

	Variation en volume en moyenne annuelle sur la période 1987 - 1994	Variation en volume en moyenne annuelle sur la période 1995 - 2000	Variation en volume en moyenne annuelle sur la période 2000 - 2004
PIB	-0,5	+3,1	4,9
PIB/habitant	-2,4	+0,9	+3,3
Consommation des ménages /tête	-4,6	+1,3	3,1
Revenu disponible des ménages / habitant	-5,5	+3,7	+5,4
Revenus salariaux	0,5	+1,1	5,2
Inflation	+19,6	+6,3	3

Source : Notes de conjoncture des Services du Délégué à la Planification et Comptes économiques de l'ONS.





**REDUIRE LA PAUVRETE EXTREME ET LA FAIM**



Cibles	Indicateurs
<b>Cible 1.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour</li> <li>2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté]</li> <li>3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale</li> </ol>
<b>Cible 2.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale</li> <li>5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique</li> </ol>

## ETAT DES LIEUX

La question de la pauvreté a pris une dimension importante dans la société algérienne, suite au changement du système économique amorcé à la fin des années quatre vingt et à la crise multidimensionnelle qu'a vécue le pays au cours des années quatre vingt dix en particulier.

Les réformes mises en œuvre, notamment celles relatives à la libéralisation des prix et à l'abandon du soutien généralisé des prix, le désengagement relatif de l'Etat de la sphère productive et l'ouverture de plus en plus prononcée de l'économie ont fragilisé les acquis sociaux obtenus auparavant.

Le phénomène de pauvreté, sous le double effet de l'augmentation substantielle du chômage et de la perte de pouvoir d'achat, est alors devenu plus apparent et plus préoccupant. Un doublement du ratio de pauvreté s'est produit entre 1988 et 1995. Pour contenir l'expansion du phénomène, l'Algérie a renforcé les politiques de développement menées à travers une stratégie de protection sociale qui, outre la préservation et la consolidation du système de sécurité sociale, s'appuie sur deux segments fondamentaux :

### **Création d'un ensemble de nouveaux dispositifs de protection sociale à destination de catégories particulières de population et des zones les plus défavorisées :**

La Conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, organisée en octobre 2000, montra tout l'intérêt des pouvoirs publics à appréhender, au-delà des données monétaires, les aspects liés à des dimensions non matérielles, telles la fragilisation sociale, la marginalisation, l'exclusion et le déplacement de centaines de milliers de personnes.

Cette Conférence a permis l'adoption d'une stratégie nationale, fixant des buts à atteindre et mettant en place les mécanismes opératoires y afférents, s'inscrivant ainsi dans l'objectif premier du pacte du millénaire pour le développement. La lutte contre la pauvreté est intégrée dans une vaste stratégie de solidarité nationale avec une vision renouvelée de développement humain et de participation active des citoyens.

La Conférence a recommandé, à l'issue de ses travaux, la mise en œuvre de 5 projets pilotes de développement communautaire participatif, officiellement lancés en septembre 2001, dans cinq communes défavorisées.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion ne saurait par ailleurs se concevoir sans la prise en charge de la question du chômage qui reste déterminante à plus d'un titre. Ce qui a amené les pouvoirs publics, devant la crise multidimensionnelle qu'a vécu le pays au cours des quinze dernières années et les politiques d'ajustement structurel, à opter pour des actions palliatives et ponctuelles en vue d'alléger la pression sur le front social par les emplois d'attente.

Pour relever ce défi, l'Etat déploie une politique à plusieurs paliers complémentaires identifiés comme suit :

- un effort soutenu de formation à tous les niveaux
- la promotion d'une croissance économique appréciable et continue pour dynamiser l'offre d'emplois
- la mise en place d'une série de dispositifs d'encouragement à l'insertion professionnelle et à la création d'emplois<sup>1</sup>.

C'est au niveau de ce troisième palier que se situe la création des emplois d'attente constitués par les dispositifs ci-après :

- Emplois salariés d'initiative locale (ESIL) ;
- Indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG) ;
- Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP- HIMO) ;
- Contrats de Pré Emploi (C.PE) ;
- Le micro crédit ;
- Le dispositif de la micro entreprise (ANSEJ<sup>2</sup> – CNAC<sup>3</sup>);
- Mesures en faveur de certaines catégories de femmes, en matière d'apprentissage ;
- Formation des catégories particulières (Handicapés, personnes en milieu carcéral...)

### **Renforcement et développement du système traditionnel d'assistance et de solidarité nationale.**

L'évolution du soutien de l'Etat aux populations s'est matérialisée par le passage d'une option d'assistantat à une implication participative des populations bénéficiaires au processus de production ou de réalisation. C'est l'esprit des programmes de développement communautaire participatif, qu'ils soient développés par l'Agence de développement social (ADS) dans le cadre des Programmes de Développement Communautaire (P.D.C.) ou des projets d'appui retenus au plan de la coopération étrangère.

La formule des Programmes de Développement Communautaire participatif est suppléée par l'aide sociale de l'Etat ainsi que par d'autres actions de solidarité nationale.

### **Aide sociale de l'Etat**

- L'Allocation forfaitaire de solidarité
- La prise en charge spécialisée en milieu institutionnel
- Prise en charge des enfants assistés, des personnes âgées et des handicapées

<sup>1</sup> Entre autres : Fonds de Soutien à la Promotion de l'Artisanat et Fonds National de Développement Agricole.

<sup>2</sup> Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.

<sup>3</sup> CNAC : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage est chargée de la mise en œuvre du nouveau dispositif pour l'aide à la création d'entreprises au profit des 35/50 ans.

**Actions de Solidarité nationale :**

Ces actions qui s'exercent envers les populations démunies s'articulent autour des axes suivants :

- Solidarité scolaire (Octroi de trousseaux scolaires, Transport scolaire, Les cantines scolaires) ;
- Opération Ramadhan : ouverture de restaurants au profit des familles démunies, des sans domicile fixe ainsi que par la livraison à domicile de couffins ou d'aides financières ;
- Solidarité en direction des sans domicile fixe ;
- Aide au logement ;
- Financement de projets à caractère social et humanitaire.

Avec le retour de plus en plus consolidé de la croissance économique au cours des années 2000, qui a notamment permis une nette amélioration des revenus, associée à une politique sociale dotée de ressources financières sans précédent et un retour de la sécurité et de la paix civile, la tendance à la baisse de la pauvreté se confirme de plus en plus.

Ces éléments d'analyse sont reflétés dans le tableau suivant qui retrace l'évolution de l'incidence de la pauvreté entre 1988 et 2004 selon différents seuils de pauvreté<sup>4</sup>.

**Evolution de la pauvreté entre 1988 et 2004**

	Seuil	2004***	2000**	1995*	1988*
Taux de pauvreté en (%)	01 \$	-	0,8	-	1,9
	SA	1,6	3,1	5,7	3,6
	SPG	6,8	12,1	14,1	8,1
Indice d'écart de pauvreté					
	SA	-	0,5	0,7	0,4
	SPG	-	0,025	0,017	0,007
Degré de pauvreté en %					
	SA	-	15,5	12,3	11,1
	SPG	-	20,2	12,1	8,6
Nombre de pauvres en Milliers					
	01 \$	-	243	-	452
	SA	518	952	1611	850
	SPG	2200	3719	3986	1885

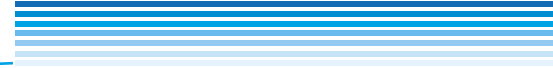
<sup>4</sup> Le seuil de pauvreté alimentaire (SA) est déterminé à partir d'un besoin minimum de 2 100 calories par personne et par jour. Quant au seuil de pauvreté générale, il intègre, outre le seuil alimentaire, une composante non alimentaire estimée par rapport à des besoins non alimentaires considérés comme indispensables par les ménages au point d'accepter de ne pas satisfaire leurs besoins caloriques minimum.

SA : seuil alimentaire ; SPG : seuil de pauvreté générale.

\* Source Banque mondiale.

\*\* Source Commissariat général à la Planification et à la Prospective sur la base de l'enquête consommation de l'ONS (2000).

\*\*\* Source Commissariat général à la Planification et à la Prospective. Estimations à l'aide d'un logiciel de la Banque mondiale.



### Principales caractéristiques de la population pauvre (au SPG) :

Cette population est constituée de ménages de grande taille, avec un ratio âge dépendance élevé et un accès limité aux infrastructures sociales de base (réseaux électrique, d'assainissement et d'alimentation en eau potable). Le chef de ménage est peu instruit, chômeur ou saisonnier et de sexe masculin. Si la population pauvre est répartie de façon quasi-égale entre l'urbain et le rural, la pauvreté reste plus prononcée en milieu rural (en termes d'incidence, de profondeur et de sévérité), bien qu'une tendance à l'urbanisation de la pauvreté soit décelée.

En termes d'évolution, une amélioration de la situation en matière d'incidence de la pauvreté s'est effectuée pour les ménages ayant une taille inférieure à quatre personnes, dont le chef est employeur non agricole, indépendant non agricole, salarié, de sexe féminin, sans instruction ou de niveau d'instruction au plus secondaire.

L'incidence des pauvres non raccordés aux différents réseaux de base s'est également réduite.

Par contre, le ratio de pauvreté s'est détérioré pour les ménages de grande taille, dont le ratio âge dépendance est élevé et dont le chef est chômeur.

### Indicateur n° 01 : Proportion de la population disposant de moins d'un dollar<sup>5</sup> par jour

Pour le seuil de pauvreté d'un (01) dollar par personne et par jour, le ratio de pauvreté est passé de 1,9% en 1988 à 0,8% en 2000, soit une réduction de plus de la moitié. De ce fait, le premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement a déjà été atteint en 2000. L'extrême pauvreté telle que définie par les OMD reste marginale en Algérie et son éradication totale est tout à fait possible.

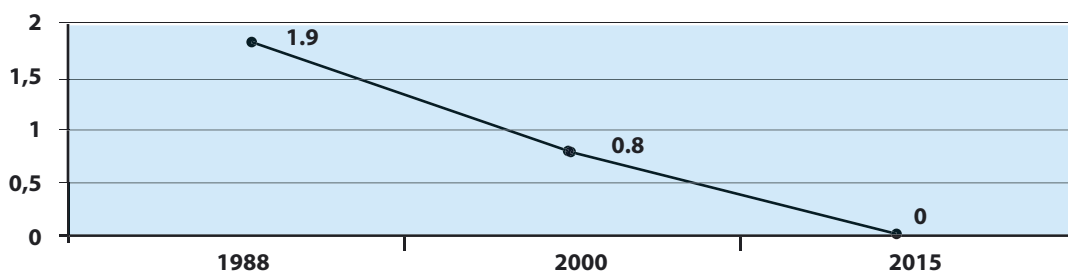
Il reste cependant que ce seuil est trop bas pour un pays comme l'Algérie.

Si l'on choisit le seuil alimentaire SA, qui est équivalent à 1.5 dollar PPA, pour mesurer le premier indicateur des OMD, on aurait la tendance suivante : 3,6% en 1988, 5,7% en 1995, 3,1% en 2000 et 1,6% en 2004. Dans ce cas de figure également, l'objectif de 2015 est atteint en 2004.

Par contre, au seuil de pauvreté générale SPG, soit environ 02 \$ PPA, si l'on prolonge jusqu'en 2015 le rythme de baisse observée entre 1988 et 2004 (- 0,7% en moyenne annuelle), l'objectif de réduction de moitié (pour atteindre 4%) ne pourra pas être réalisé.

Avec l'année 1995 comme référence (année où la tendance à la hausse de la pauvreté s'est infléchie), la baisse de moitié du taux de pauvreté est réalisée en 2004.

**Proportion de population disposant de moins d'un dollar PPA**



### Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?

<sup>5</sup> Il s'agit du dollar en parité de pouvoir d'achat (PPA) qui équivaut à 30% du dollar US courant pour l'Algérie.



Probablement

Potentiellement

Invraisemblablement

Etat de l'environnement

Fort

Moyen

Faible mais s'améliorant

Faible

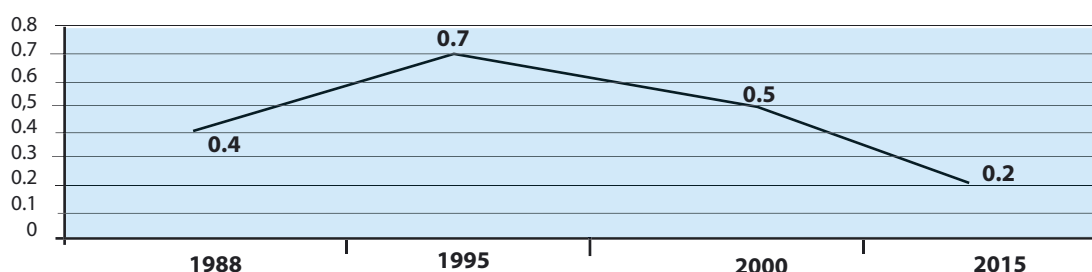
**Indicateur n°2** : Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté],

Cet indicateur, appelé souvent la profondeur de la pauvreté, exprime l'écart des dépenses des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Quant au degré de pauvreté (ou intensité), il équivaut, pour les pauvres, à la moyenne des écarts entre les dépenses des pauvres et le seuil de pauvreté, en proportion du seuil de pauvreté.

Le tableau ci-dessus fait ressortir une extension de la profondeur de la pauvreté entre 1988 et 1995, et un recul entre 1995 et 2000 pour le seuil alimentaire. Par contre, le degré de pauvreté s'est accentué sur toute la période. Il a évolué, en moyenne, de 11,1% en 1988 à 12,3% en 1995 et à 16,1% en 2000 (autrement dit, les dépenses des pauvres représentaient 84,5% du seuil alimentaire en 2000).

En projection sur 2015, au seuil alimentaire, en prolongeant la tendance observée entre 1995 et 2000 du fait du changement de tendance constaté, l'indice d'écart de pauvreté serait égal à (0,18), soit un niveau inférieur à la moitié de la valeur de l'indice de 1988 (0,20) ou de 1995 (0,35). L'objectif sera ainsi réalisé.

**Indice d'écart de pauvreté au seuil alimentaire**



### Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?

Probablement

Potentiellement

Invraisemblablement

Etat de l'environnement

Fort

Moyen

Faible mais s'améliorant

Faible

**Indicateur n° 3** : Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.

Le tableau suivant obtenu à partir des résultats des enquêtes de consommation des ménages de 1988 et 2000 réalisées par l'Office National des Statistiques montre que cette part a connu une augmentation de plus d'un

(01) point de pourcentage, passant de 6,54 à 7,80% entre les deux dates (elle était égale à 6,79% en 1995), traduisant une réduction des inégalités. Ce recul des inégalités est confirmé par la baisse de l'indice de Gini (0,4036 en 1988 et 0,3690 en 2000).

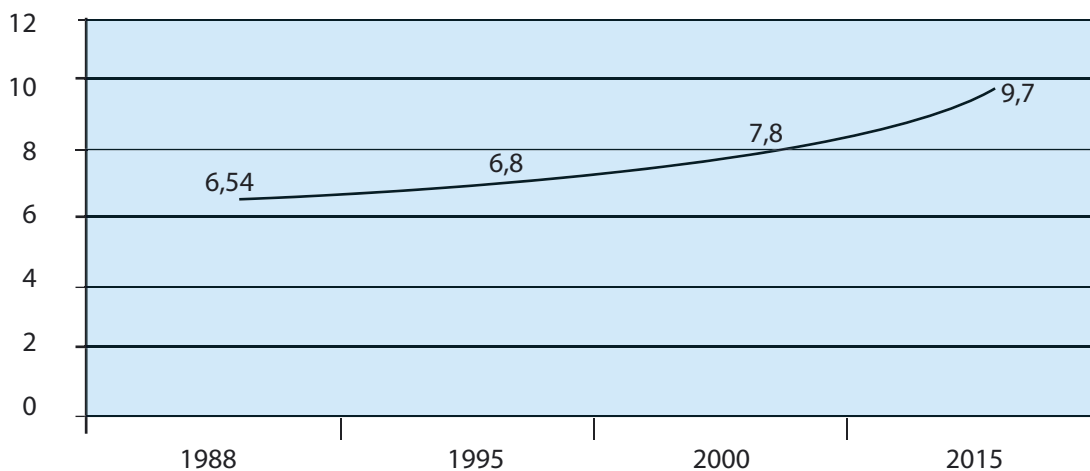
Les 20% de la population les plus aisés dépensent toutefois près de 6 fois plus que les 20% les moins favorisés.

Selon la localisation, le rapport de la dépense annuelle moyenne par tête dans l'urbain à celle du rural est de 1,36 en 2000, contre 1,24 en 1988, reflétant un certain creusement des inégalités entre les deux strates, au détriment du rural.

### Distribution des dépenses selon les quintiles

Quintiles	1998 (%)	2000 (%)
Quintile 1	6,54	7,8
Quintile 2	10,86	11,7
Quintile 3	14,81	15,9
Quintile 4	20,59	21,6
Quintile 5	46,89	43,2
Ensemble	100	100

### Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale



**Indicateur n°4** : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale.

L'évolution en matière d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans entre 1992 et 2002 est marquée par une légère détérioration, passant de 9,2 à 10,4%. Si la proportion d'enfants modérément maigres s'est stabilisée, celle des enfants sévèrement maigres enregistre une élévation d'un (01) point de pourcentage.



### Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale

	1992	2002
Modérément maigres	7,7	7,9
Sévèrement maigres	1,5	2,5
Maigres	9,2	10,4

Selon le sexe de l'enfant, en 2002, la proportion des enfants maigres se situe à 11,9% chez les garçons et à 8,9% chez les filles.

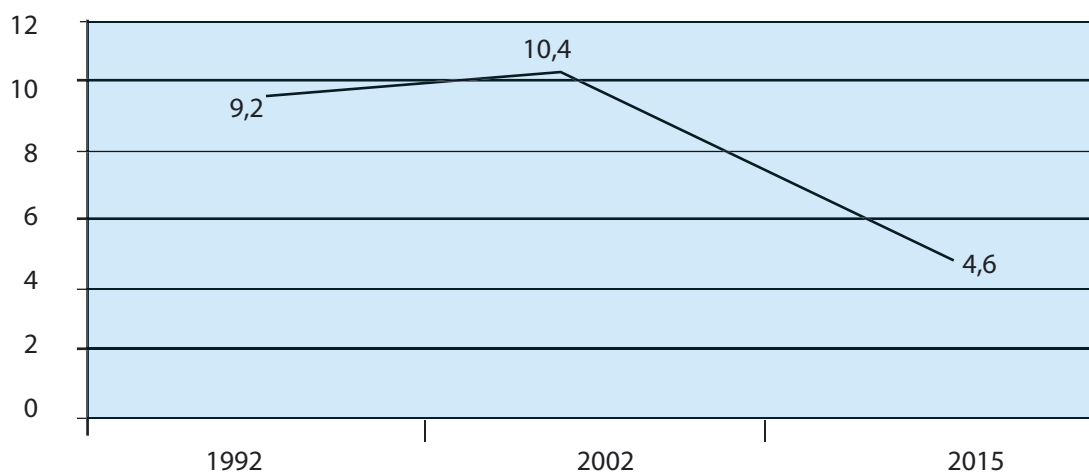
Par ailleurs, les enfants d'âge inférieur à une année représentent la proportion la plus faible des enfants maigres, alors que la plus élevée se situe au niveau des enfants ayant un âge compris entre 36 et 47 mois.

Il n'existe pas de différence notable pour les niveaux d'insuffisance pondérale aiguë entre le milieu urbain et le milieu rural.

Si cette tendance se prolongeait, l'objectif de réduire de moitié à l'horizon 2015 la proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale ne sera pas atteint. Des efforts particuliers doivent être déployés dans cette direction.

L'Algérie possède cependant les potentialités nécessaires à l'atteinte de l'objectif.

### Pourcentage en insuffisance pondérale



#### Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?

Probablement

Potentiellement

Invraisemblablement

Etat de l'environnement

Fort

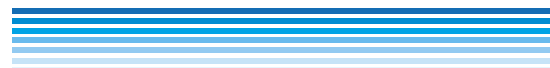
Moyen

Faible mais s'améliorant

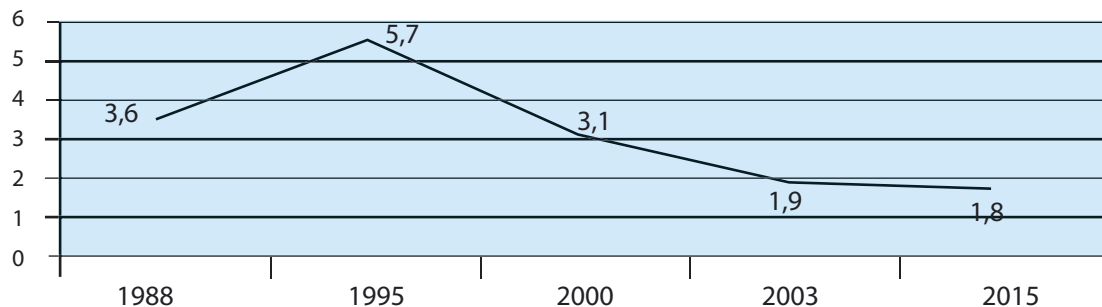
Faible

**Indicateur n°5** : Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.

Le niveau d'apport calorique retenu équivaut à 2 100 calories par personne et par jour. Il a été utilisé pour mesurer le seuil de pauvreté alimentaire (SA) en Algérie, comme analysé ci-dessus. L'objectif à 2015 de réduction de moitié de la proportion de la population ne disposant pas de ce besoin calorique est d'ores et déjà atteint puisque la proportion est passée de 3,6% en 1988 à 1,6% en 2004.



**Proportion population n'atteignant pas le minimum calorique**



**Aperçu de la situation**

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?

<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement
---------------------	-----------------	---------------------

Etat de l'environnement

<b>Fort</b>	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
-------------	-------	--------------------------	--------

**Indicateurs cibles pour l'objectif n°1 « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim »**

Indicateurs	1988	1995	2000	2004	2015
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	1,9	-	0,8	-	0,9
Indice d'écart de la pauvreté	0,4	0,7	0,5	-	0,20
Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	6,6	6,8	7,6	-	-
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	9,2	-	10,4	-	4,6
Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	3,6	5,7	3,1	1,6	1,8



## DEFIS ET ENJEUX

Les progrès réalisés au cours des dernières années en termes de réduction de la pauvreté monétaire générale et de quasi éradication de la pauvreté extrême doivent être consolidés et élargis.

Dans ce cadre, les défis à relever sont :

- L'éradication totale de la pauvreté extrême à court terme ;
- La poursuite de l'effort de réduction des inégalités entre les couches de population et entre les régions<sup>6</sup>. A cet effet, le programme complémentaire de soutien à la croissance 2005-2009 permettra la mobilisation d'importantes ressources orientées vers l'amélioration du niveau de vie et dont il faudra optimiser l'utilisation. Un progrès substantiel doit être, en particulier, réalisé dans l'identification des populations les plus pauvres et dans la mise en cohérence des nombreux programmes de lutte contre la pauvreté et dans leur efficacité;
- La sauvegarde et la promotion de la solidarité sociale, démarche susceptible de favoriser une implication plus élargie de la population à la prise en charge du phénomène de pauvreté, à travers notamment le renforcement du partenariat avec la société civile (ONG, groupes d'intérêt) et le secteur privé ;
- La prise en compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté, en vue d'éviter toutes formes d'exclusion et de marginalisation.

## RESSOURCES A MOBILISER

Sur le moyen terme, la volonté politique de progresser de façon significative dans le développement humain en général est adossée à une réservation de ressources budgétaires à la mesure des défis présents et futurs.

Le développement économique attendu constituera cependant la source privilégiée d'amélioration de la situation socio économique des ménages.

Le recours à l'aide publique au développement, pour ce qu'elle offre comme assistance technique à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de lutte contre la pauvreté ainsi que dans le renforcement des capacités nationales de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des politiques sociales, reste une voie qu'il faudra exploiter au mieux.

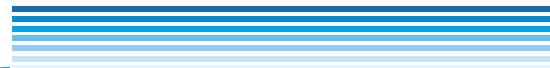
## CAPACITES DE SUIVI

Les pouvoirs publics ont toujours accordé le plus grand intérêt à la connaissance du phénomène de pauvreté, en particulier au cours de ces dernières années. Cela ressort notamment, de la multiplication d'études et enquêtes socio-économiques consacrées au sujet (études et monographies à la base des programmes spéciaux de développement des différentes régions du pays, plans et programmes de développement, enquêtes démographiques, enquêtes de consommation de 1968, 1988 et 2000, enquête sur le niveau de vie en 1995, actualisation de la carte nationale de la pauvreté initiée avec le concours du PNUD, etc.).

De même, un renforcement des capacités institutionnelles d'études s'est opéré, à travers notamment ;

- la mise en place d'un observatoire de l'emploi et de la pauvreté auprès du Ministère de l'Emploi et la Solidarité Nationale ;
- la formation de cadres de différents organismes et Administrations sur les techniques les plus avancées de mesures et d'analyses de la pauvreté.

<sup>6</sup> On citera l'exemple du Plan d'Action pour un Développement durable de l'Artisanat – horizon 2010 qui prévoit l'aménagement du territoire par la création et la multiplication de micro zones d'activités destinées à résorber les inégalités entre les régions et à fixer les populations dans les zones rurales.



Des centres de recherche et des ONG ont fait aussi de la pauvreté un terrain de recherche et d'action privilégié.

Un renforcement plus accentué des capacités de production et de traitement de l'information, notamment en prenant en compte le caractère multidimensionnel du phénomène, et, surtout, leur réappropriation par les collectivités locales, sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté, tout comme l'accès aux données des études et enquêtes et la diffusion des travaux doivent être améliorés.

#### Capacités de suivi

	Appréciation		
Régularité de la collecte de données	Fort	<b>Moyenne</b>	Faible
Qualité des statistiques disponibles	<b>Fort</b>	Moyenne	Faible
Capacité d'analyse et de traitement statistique	<b>Fort</b>	Moyenne	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	<b>Moyenne</b>	Faible
Mécanisme d'évaluation et de suivi des résultats	Fort	<b>Moyenne</b>	Faible









**ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS**



Cible	Indicateurs
<b>Cible 3.</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux net de scolarisation dans le primaire</li> <li>2. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième</li> <li>3. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans</li> </ol>

## ETAT DES LIEUX

- Le droit à l'enseignement est garanti par la constitution,
- L'enseignement est dispensé gratuitement à tous les niveaux, quel que soit le type d'établissement public d'éducation et de formation.
- l'enseignement est obligatoire pour une durée de 9 ans.
- l'Etat organise le système d'enseignement et veille à l'égalité des conditions d'accès à l'enseignement post-fondamental sans autre limitation que les aptitudes individuelles d'une part, les moyens et les besoins de la société d'autre part.
- L'éducation est considérée comme un investissement productif et stratégique; elle bénéficie à ce titre de ressources et des moyens nécessaires à la prise en charge de la demande sociale d'éducation et à la réponse aux besoins du développement national.

Le système d'éducation et de formation algérien comprend les niveaux d'enseignement et de formation suivants :

- l'éducation préscolaire,
- l'enseignement de base, regroupant l'enseignement primaire et l'enseignement complémentaire, accompagné d'un enseignement spécialisé.
- l'enseignement secondaire général et technologique.
- l'enseignement supérieur
- la formation professionnelle
- la formation des adultes

En conséquence, ce n'est pas uniquement l'éducation primaire pour tous qui est assurée en Algérie, car l'éducation est obligatoire pour tous au niveau de l'enseignement primaire et au niveau du premier cycle d'enseignement secondaire. Il apparaît donc que pour l'objectif n°2 à savoir « assurer une éducation primaire pour tous » est totalement pris en charge en Algérie depuis 1976.

Il faut rappeler que le secteur de l'éducation a pour charge l'éducation préscolaire, l'enseignement de base, l'enseignement secondaire et la formation des adultes. Les autres types d'enseignement sont pris en charge par d'autres secteurs ; à savoir le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnels.

Le développement considérable qu'a connu le système éducatif dans ses différents paliers, à la fois dans ses effectifs, ses infrastructures et son encadrement, traduit le haut degré de priorité qui lui a été accordé dès l'indépendance en 1962.

Les effectifs scolarisés ont évolué de 2,1 millions en 1970 à 7,9 millions en 2003 dans l'éducation (primaire, moyen et secondaire), soit un rythme annuel moyen de 4,3%. En termes d'infrastructures, le nombre d'établissements



est passé de 7058 à 21921 sur la même période. Quant au personnel enseignant, le nombre a été multiplié par 8,9 entre 1970 et 2004, se situant à près de 340 000 enseignants (dont 46,7% sont de sexe féminin).

En 2004, l'effectif global d'élèves, de stagiaires et d'étudiants dans l'ensemble du système éducatif s'élève à près de 9 millions de personnes, représentant plus de 27% de la population totale. L'encadrement est assuré par plus de 375 000 enseignants. Le financement du système est essentiellement supporté par l'État qui lui a consacré une enveloppe représentant 18,4 % de ses dépenses budgétaires et 5,8 % du PIB.

La participation du secteur privé reste marginale. Confiné essentiellement dans le secteur de la formation professionnelle, une réglementation récente ouvre au secteur privé la perspective d'investir dans tous les segments du système éducatif.

Les niveaux atteints en matière de scolarisation se comparent favorablement à ceux des pays ayant un développement similaire.

Les progrès en matière de scolarisation féminine ont été plus rapides. La parité entre les sexes est quasiment atteinte au primaire et dans le moyen, alors que la proportion des filles est plus élevée que celle des garçons dans le secondaire et dans le supérieur.

L'analphabétisme a reculé de façon significative, en raison des progrès dans la scolarisation mais aussi grâce à une politique d'alphabétisation des pouvoirs publics soutenue. La proportion de personnes analphabètes a été réduite de 2/3 entre 1966 et 2002, passant de près de 75 à 26,5%.

**Indicateur n°6** : Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire :

Pour ce qui concerne le taux net de scolarisation, il faut signaler que les données statistiques ne concernent que le secteur de l'éducation. Il n'a pas été pris en compte des enfants scolarisés dans les établissements spécialisés qui relèvent d'autres secteurs.

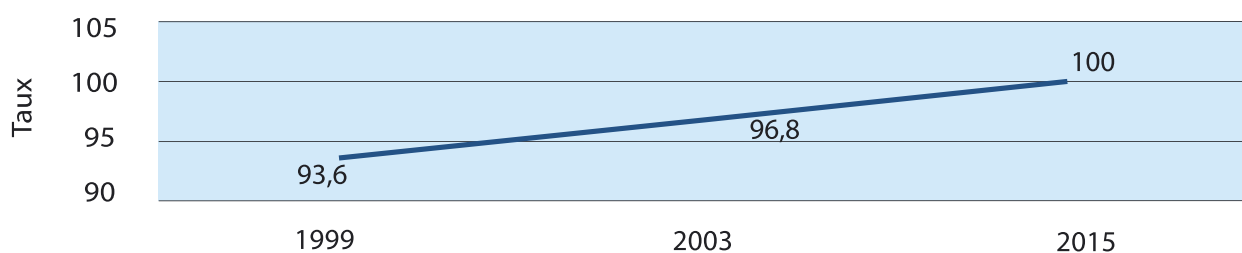
Le tableau comparatif ci-après indique les situations observées au cours de l'année scolaire 1999/2000 et 2003/2004.

TAUX NET DE SCOLARISATION	Année scolaire 1999/2000	Année scolaire 2003/2004
Total	93,62%	96,80%
Filles	91,02%	94,10%
Garçons	93,13%	98,80%

Sur la période, il faut relever que d'importants progrès ont été accomplis. Le niveau atteint par le taux de scolarisation net avoisine les 97%.

La tendance observée et les perspectives de développement humain attendues permettent d'avancer que la scolarisation universelle (indicateur N°6) sera obtenue à très brève échéance. Elle interviendra cependant, avec un léger décalage dans le temps pour les filles.

### Taux net de scolarisation



Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?

<b>Probablement</b>	Potentiellement	invraisemblablement
---------------------	-----------------	---------------------

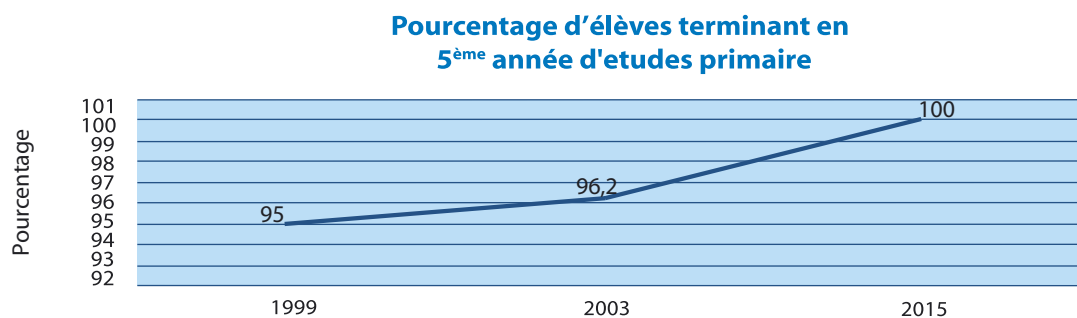
Etat de l'environnement

<b>Fort</b>	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
-------------	-------	--------------------------	--------

**Indicateur n°7** : La proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième année d'études :

% d'élèves parvenant en 5 <sup>e</sup> année primaire	Année scolaire 1999/2000	Année scolaire 2003/2004
<b>TOTAL (G+F)</b>	<b>95,0%</b>	<b>96,2%</b>
<b>FILLES</b>	<b>94,0%</b>	<b>95,3%</b>
<b>GARCONS</b>	<b>96,0%</b>	<b>96,8%</b>

Pour cet indicateur (pourcentage d'élèves parvenant en 5<sup>e</sup> année primaire), l'achèvement de la période des cinq premières années du primaire par tous les enfants scolarisés devrait également intervenir à court terme.



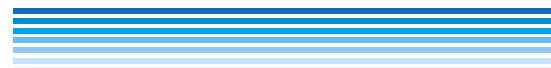
Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?

<b>Probablement</b>	Potentiellement	Invraisemblablement
---------------------	-----------------	---------------------

Etat de l'environnement

<b>Fort</b>	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
-------------	-------	--------------------------	--------



**Indicateur n°8** : Le taux d'alphabétisation de la population âgée entre 15 et 24 ans :

TAUX ALPHABETISATION DES 15 – 24 ANS	ANNEE 1997	ANNEE 2002
TOTAL	74,20%	90,10%
FEMMES	62,00%	86,10%
HOMMES	86,20%	94,10%

Ces données relevées auprès de l'Office National des Statistiques indiquent que de très grands efforts ont été réalisés dans le domaine de l'alphabétisation pour la population âgée de 15 à 24 ans, en particulier pour les femmes où on relève un bond de 14% d'amélioration sur cinq ans.

Des mesures spécifiques sont, par ailleurs, prévues en faveur des élèves en difficulté dans la perspective de leur insertion socio professionnelle.

C'est ainsi qu'un dispositif relatif à la formation des jeunes n'ayant pas le niveau réglementaire requis pour suivre une formation initiale au niveau des centres de formation professionnelle des adultes (CFPA) a été mis en place durant l'année 2000. Ce dispositif concerne les jeunes de 16 ans et plus, en priorité ceux issus des milieux défavorisés, les démunis, les orphelins et les jeunes ayant quitté l'école prématurément ou n'ayant jamais été scolarisés. Il vise à faciliter :

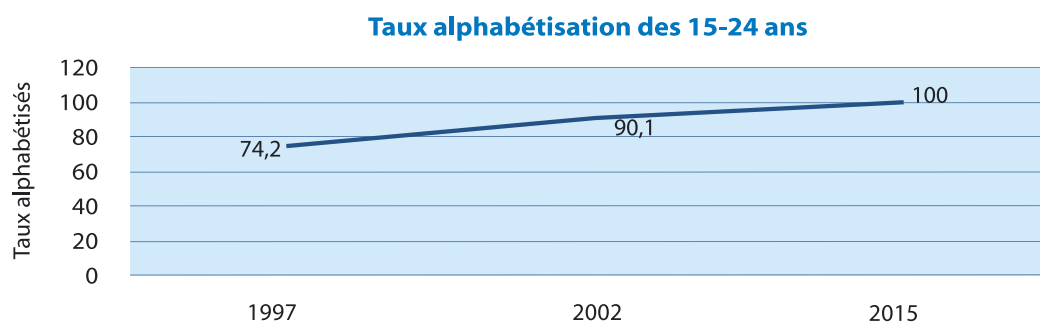
- l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes par le suivi d'une formation dans les niveaux 1 (Ouvrier spécialisé) et 2 (Ouvrier qualifié) à l'issue d'une période de préformation;
- la prise en charge d'une partie des jeunes déscolarisés.

Près de 70 000 jeunes, ont suivi une formation dans ce cadre depuis la mise en place de ce dispositif par les arrêtés ministériels n° 41 et 42 du 04/7/2000 et par la circulaire n° 70 du 04/7/2000.

Un autre dispositif prévoit l'orientation directe et organisée des élèves des établissements scolaires âgés de plus de 16 ans (post obligatoire) vers les établissements de formation professionnelle, a été mis en place par les ministères chargés de formation et d'enseignement professionnels et d'éducation nationale.

Ce dispositif qui sera mis en oeuvre progressivement à compter de la rentrée de septembre 2005 a fait l'objet d'un arrêté interministériel (MFEP/MEN) n° 54 du 04/6/2005, définissant les conditions d'admission et les modalités d'orientation des élèves du système scolaire en vue de suivre un enseignement ou une formation professionnelle.

Le taux d'alphabétisation des 15-24 ans atteindra 100% à court terme.



## DEFIS ET ENJEUX

Le système éducatif est encore marqué par une série de distorsions.

- Les déperditions, dans tous les paliers, sont encore importantes.
- Des écarts, parfois importants, entre les wilayas et au sein d'une même wilaya, entre les zones urbaines



et les zones rurales sont enregistrés.

- Le rendement du système éducatif est faible du fait de déperditions et de taux de redoublement élevés.
- La formation des enseignants est insuffisamment prise en considération.
- La cohérence globale du système est altérée par la prévalence de logiques sectorielles (absence de passerelles entre les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, faible complémentarité entre les différents segments, faible lien du système avec l'environnement socio-économique et culturel national et aux évolutions scientifiques et techniques mondiales).

La prise en charge de ces éléments de diagnostic, associés au caractère national, démocratique, scientifique et technique et à celui de l'ouverture sur l'universel, constitue l'essentiel des fondements de la réforme du système éducatif initiée par M. le Président de la République et qui a déjà connu un début de mise en œuvre.

Dans ce cadre, un ensemble de défis internes et externes liés à l'environnement du système éducatif doivent être relevés.

Les défis de type interne sont ceux qu'inspire l'état actuel du système éducatif ainsi que ceux découlant des mutations profondes intervenues dans le pays et la société:

- Le 1<sup>er</sup> défi, consiste à recentrer la mission de l'école sur ses trois tâches naturelles: l'instruction, l'intégration et la qualification. Dans ce sens, l'école sera protégée des influences idéologiques ou partisans, pour ne prendre en compte que les seules légitimités fondées sur le mérite, le savoir, la compétence et le respect des lois de la République.
- Le 2<sup>ème</sup> défi, est lié au parachèvement de la démocratisation de l'enseignement, en faisant parvenir, à moyen terme, au moins 90% d'une classe d'âge jusqu'à la fin de l'enseignement de base obligatoire de 9 années d'études. Pour ce faire, il faudra intensifier la politique de soutien à la scolarisation en vue d'égaliser les chances et lutter contre les déperditions scolaires en particulier dans les zones où les paramètres de scolarisation ne sont pas encore satisfaisants.
- Le 3<sup>ème</sup> défi consiste à gagner le pari de la modernité qui devra désormais inspirer l'école algérienne dans ses enseignements, dans son encadrement et dans son organisation.
- Le 4<sup>ème</sup> défi réside dans la recherche de la qualité en améliorant la qualification des enseignants et en rétablissant les normes et standards internationaux comme seuls paramètres pour l'exercice de la fonction d'enseignant ou pour la promotion à un poste de responsabilité dans le système éducatif.
- Le 5<sup>ème</sup> défi consiste, pour le système éducatif, à suivre de très près l'évolution des sciences et de la technologie dans tous les domaines et à intégrer dans ses enseignements les progrès enregistrés.
- Le 6<sup>ème</sup> défi impose au système éducatif de se réapproprier les valeurs d'éthique et de déontologie en réhabilitant les valeurs de la morale professionnelle propres à l'institution éducative.
- Le 7<sup>ème</sup> défi oblige le système éducatif à prendre en charge les nouvelles exigences découlant des changements institutionnels, économiques, sociaux et culturels intervenus au cours de ces dernières années. Il lui revient, à cet égard de revisiter l'histoire du pays, de diffuser la culture nationale sous-tendue par un passé riche et glorieux, d'imprégner les élèves de la culture démocratique et de l'esprit de tolérance et de dialogue, comme il est tenu également de préparer les élèves à l'exercice de la citoyenneté.

Les défis de type externe:

Comme tous les pays du monde, l'Algérie a à faire face à trois (03) défis majeurs:

- Le défi de la mondialisation qui affectera non seulement les flux des échanges marchands, financiers et technologiques mais aussi, dans un avenir proche, les marchés du travail et de l'emploi. La construction d'un marché du travail quasiment mondial va engendrer une compétition très sévère où les exigences de qualification seront de plus en plus élevées, avec des risques évidents d'accélération du phénomène,



très dommageable, de la fuite des cerveaux.

- Le défi de la société de l'information et de la communication aura, de son côté, pour effet de changer progressivement la nature du travail et l'organisation de la production. L'effort d'adaptation aux nouveaux outils techniques et aux nouvelles conditions de travail devra être soutenu et constant. La société de l'information et de la communication va modifier les modes d'enseignement et affecter profondément les relations enseignant/ enseigné. Les perspectives tracées par les autoroutes de l'information risquent d'affecter, notamment, à travers le monde du multimédia, les repères historiques, géographiques et culturels et exigent de prendre les précautions nécessaires pour préserver nos valeurs et notre culture.
- Le défi de la civilisation scientifique et technique qui est lié au développement vertigineux des connaissances scientifiques et de la production d'objets techniques et de leur diffusion.

Une nouvelle forme de société est en train d'émerger de façon irrésistible. C'est celle du savoir et de la technique qui allie spécialisation extrême et créativité illimitée. Cette révolution scientifique pénètre et imprègne tous les secteurs d'activités. La recherche scientifique qui exige de disposer d'équipements de plus en plus sophistiqués ne connaît plus de limite, générant des questionnements et des inquiétudes sur le plan de l'éthique. Mais, dès lors que la science et la technique sont mises au service du progrès humain, il ne faut pas craindre d'investir, en masse, pour instaurer une véritable culture de l'innovation.

## RESSOURCES A MOBILISER

Le système éducatif continuera de bénéficier d'une haute priorité dans les programmes du gouvernement. Les ressources budgétaires prévues pour la prochaine période de développement permettront certainement l'atteinte des Objectifs du Millénaire. La contribution des institutions internationales, sous forme d'assistance technique pour l'amélioration des capacités de management du système éducatif, le renforcement de ses capacités techniques, technologiques et scientifiques, est requise.

### DEPENSES PUBLIQUES ORDINAIRES AFFERENTES A L'ENSEIGNEMENT

EXERCICES	DEPENSES TOTALES D'EDUCATION		DEPENSES ORDINAIRES D'EDUCATION		
	En % du PIB	En % des dépenses du gouvernement	En % du Total	En % du PIB	En % des dépenses du gouvernement
2000	3,86	12,33	10,57	3,31	13,75
2001	3,94	13,36	10,98	3,24	16,43
2002	4,25	12,13	10,13	3,55	15,05
2003	4,05	12,20	10,00	3,32	15,59
2004	5,80	18,40	9,72	4,40	13,05





## REPARTITION PAR DEGRE D'ENSEIGNEMENT

EXERCICES	%	%	%	%
	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Autres types	Non réparties
2000	72,91	21,94	1,92	3,23
2001	73,14	22,59	0,59	3,68
2002	73,42	22,62	0,37	3,59
2003	70,87	21,84	0,24	7,05
2004	70,96	22,06	0,24	6,74

## CAPACITES DE SUIVI

Le système de collecte d'information statistique du secteur de l'éducation a été mis en place au début des années 1960. Il a permis de suivre l'évolution des différents paramètres de l'éducation nationale.

Les données sont éclatées par sexe et par découpage administratif (wilaya, daïra, commune).

Les résultats de l'enquête annuelle sont publiés et diffusés chaque année.

Les capacités de traitement et d'analyse statistiques se présentent comme suit :

Actions	Appréciation		
Régularité de la collecte des données	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
Qualité des statistiques disponibles	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
Capacité d'analyse et de traitement statistique	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politique et de mécanismes d'allocation de ressources.	Fort	Moyen	<b>Faible</b>
Mécanisme d'évaluation et de suivi des résultats	Fort	Moyen	<b>Faible</b>



**PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES  
ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES**

Cible	Indicateurs
<b>Cible 4.</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur</li> <li>2. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes</li> <li>3. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole</li> <li>4. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national</li> </ol>

## ETAT DES LIEUX

L'article 29 de la Constitution dispose que « les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion, ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale ».

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes constitue la finalité de toute action publique. L'article 31 de la Constitution stipule que « Les institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens et citoyennes en supprimant les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous, à la vie politique, économique, sociale et culturelle ».

Toute la législation dans le domaine du travail et celui de la santé traduit ce principe constitutionnel.

La question de l'égalité des sexes et la promotion de la femme est actuellement l'une des priorités au niveau international. Elle passe, selon la déclaration du millénaire, par la parité filles/garçons dans l'enseignement, la lutte contre l'analphabétisme des femmes, le développement de l'emploi salarié féminin et l'accès des femmes au pouvoir de décision.

L'Algérie a ratifié la convention Internationale de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (en janvier 1996).

De même, une dynamique enclenchée par la société civile a favorisé la promotion du rôle de la femme dans la société.

**Indicateur n°9 :** Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire :

Enseignement primaire	ANNEE 1990/1991	ANNEE 1999/2000	ANNEE 2003/2004
Parité filles/garçons	0,81	0,88	0,89

Dans l'enseignement primaire, la scolarisation des filles évolue positivement par rapport aux garçons. Le taux est passé de 81, 88 à 89 filles pour cent garçons pour les années scolaires respectives de 1990/1991, 1999/2000 et 2003/2004, ce qui place l'Algérie au dessus de la moyenne des pays en développement qui est, selon les normes des Nations Unies, de 87 filles pour 100 garçons pour l'année 2000.

La scolarisation des filles semble être une tendance forte, même dans les zones où le taux de scolarisation des filles dans le primaire est le plus faible.



Cette progression favorable résulte, en partie, de l'amélioration des conditions de scolarisation (extension du réseau de cantines et du transport scolaire, et allocation d'une prime de scolarité conséquente).

#### Le rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (premier cycle)

##### Evolution de l'enseignement secondaire (premier cycle)

Année	Nombre écoles	Total/ Filles	Elèves inscrits	Total/ Femmes	Nombre enseignants
2000/2001	3 315	908 608	1 895 751	50 242	101 261
2001/2002	3 526	1 016 556	2 113 087	52 949	104 289
2002/2003	3 650	1 057 978	2 186 338	53 462	104 329
2003/2004	3 740	1 083 046	2 221 795	56 683	107 898

Source : MEN 2004.

On dénombrait en 1990/1991 et 1999/2000, pour l'enseignement secondaire (premier cycle), respectivement 71 et 92 filles scolarisées pour 100 garçons.

A la rentrée scolaire 2003/2004 on compte 95 filles pour 100 garçons.

Enseignement secondaire (premier cycle)	ANNEE 1990/91	ANNEE 1999/2000	ANNEE 2003/2004
Parité filles/garçons	0,71	0,92	0,95

Il faut relever que la parité au niveau de la population sédentaire est estimée à 0,96 pour la tranche d'âge 12-16 ans.

On peut sur la base de ce qui précède déduire que la parité filles/garçons dans ce cycle est atteinte.

#### Le rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (second cycle)

Enseignement secondaire (second cycle)	ANNEE 1990/1991	ANNEE 1999/2000	ANNEE 2003/2004
Parité filles/garçons	0,87	1,26	1,34

Si on comptait 87 filles pour 100 garçons scolarisés au cours de l'année scolaire 1990/1991, on en dénombre 126 pour 100 garçons scolarisés au cours de l'année scolaire 1999/2000 et 134 filles pour 100 garçons pour l'année scolaire 2003/2004.

La progression du rapport Filles/Garçons dans le secondaire est spectaculaire. Entre 1991 et 2004, le rapport s'est amélioré au bénéfice des filles de 2,2 – 3,4 et 5,7% en moyenne annuelle, respectivement pour le moyen, le secondaire et même le supérieur comme indiqué plus loin dans ce rapport.

En 2004, au niveau du secondaire et du supérieur, la parité Filles/Garçons est largement dépassée puisque l'on enregistre plus de filles que de garçons : pour 100 garçons, il y a respectivement 135 et 134 filles.

Le taux de participation des filles s'élève en même temps que le niveau d'éducation. Elles obtiennent ainsi de

meilleures performances que les garçons, étant le plus souvent davantage astreintes à réussir pour pouvoir gagner en indépendance et en affirmation de soi.

#### La parité Filles /Garçons dans l'Enseignement Supérieur (objectif à atteindre pour 2015) :

Le système d'enseignement supérieur a connu en Algérie une évolution quantitative remarquable depuis l'indépendance du pays. Les effectifs étudiants, le nombre des enseignants, notamment ceux du sexe féminin, sont autant d'éléments qui témoignent, si besoin est, de cette évolution.

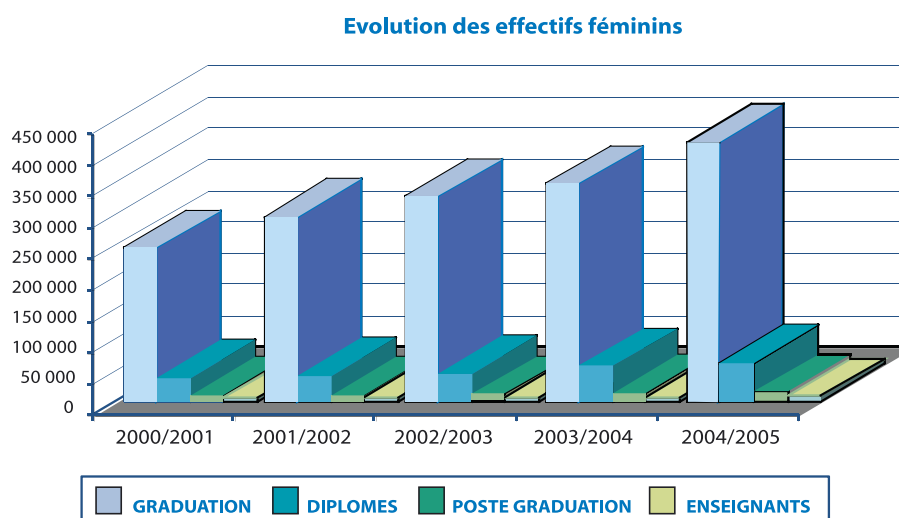
#### Evolution des effectifs de sexe féminin :

La présentation de l'évolution des effectifs globaux du secteur, à savoir les étudiantes inscrites en graduation, celles inscrites en post graduation, les diplômées ainsi que les enseignantes, durant la période quinquennale de 2000/2001 à 2004/2005 est illustrée par le tableau suivant :

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
<b>INSCRITS EN GRADUATION</b>	<b>466 084</b>	<b>543 869</b>	<b>589 993</b>	<b>622 980</b>	<b>721 833</b>
dont filles	245 244	293 652	326 933	347 374	415 242
TAUX FILLES SUR TOTAL	52,6%	54,0%	55,4%	55,8%	57,5%
<b>DIPLOMES GRADUATION</b>	<b>65 192</b>	<b>72 737</b>	<b>77 972</b>	<b>91 830</b>	<b>100 000 *</b>
dont filles	37 195	41 154	44 343	56 127	61 000
TAUX FILLES SUR TOTAL	57,1%	56,6%	56,9%	61,1%	61,0%
<b>INSCRITS EN POST GRADUATION</b>	<b>22 533</b>	<b>26 034</b>	<b>26 279</b>	<b>30 221</b>	<b>33 628</b>
DONT POST GRADUANTES	8792	10 413	11 667	13 038	14 670
TAUX FILLES SUR TOTAL	39,0%	40,0%	44,4%	43,1%	43,6%
<b>ENSEIGNANTS PERMANENTS</b>	<b>17 780</b>	<b>19 275</b>	<b>20 769</b>	<b>22 650</b>	<b>25 203</b>
DONT ENSEIGNANTES	4 806	5 398	6 457	7 309	8 585
TAUX FILLES SUR TOTAL	27,0%	28,0%	31,1%	32,3%	34,1%

(\*) projection

Cette tendance est illustrée par le graphe suivant :



L'analyse de ce tableau nous conduit aux observations suivantes :

- Au plan des effectifs des étudiantes inscrites en graduation:

Les effectifs de la graduation ont plus que quintuplé durant la période de 1990 à 2005. Ainsi, le nombre des étudiantes est passé de plus 77 900 étudiantes en 1990-1991, sur un total de plus de 197 500 inscrits, à plus de 208.500 étudiantes en 1999-2000. L'effectif global des inscrits en graduation avoisinait, à cette date, 408 000 étudiants.

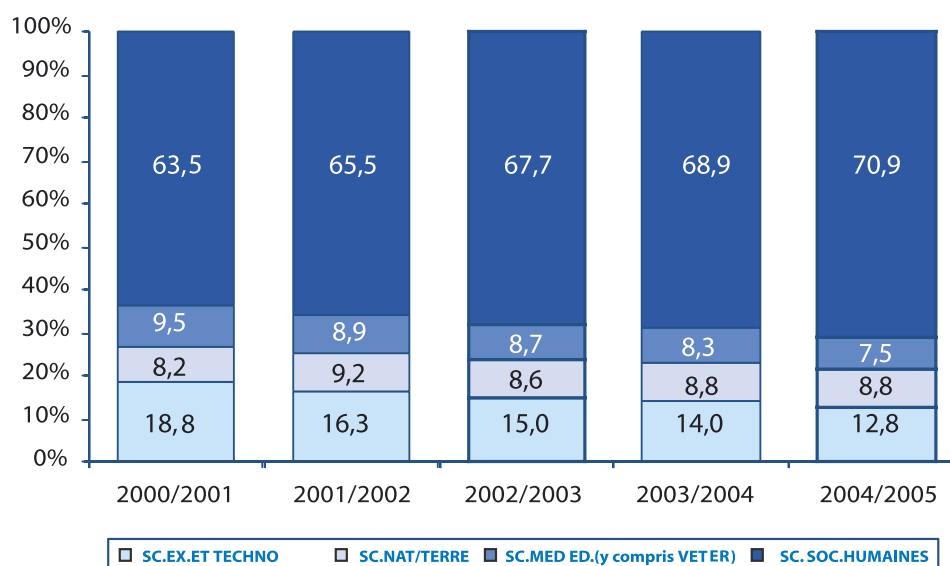
Pour l'année universitaire 2004-2005, l'effectif des étudiantes inscrites en graduation a atteint 415 242 étudiantes sur un total de 721 833 étudiants. Ce qui représente un taux de féminisation passant de 39,5% en 1990-1991 à 51,1% en 1999-2000 et puis à 57,5% en 2004-2005.

Durant toute la période de 1962-1963 à 1989-1990, l'effectif global des inscrites en graduation est passé de 576 étudiantes, sur un effectif global de 2 725 étudiants, à 64784 étudiantes sur un effectif total de 181 350 étudiants.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des effectifs des inscrites en graduation par famille de filières :

FAMILLE DE FILIERES	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
SCIENCES EXACTES/ TECHNOLOGIE	46 174	47 920	48 986	48 795	53 024
SCIENCES DE LA NATURE / SCIENCES DE LA TERRE	20 030	27 151	28 162	30 586	36 645
SCIENCES MEDICALES (y compris vétérinaires)	23 229	26 134	28 376	28 681	30 959
SCIENCES SOCIALES\ SCIENCES HUMAINES	155 811	192 447	221 409	239 312	294 614
TOTAL	245 244	293 652	326 933	347 374	415 242

L'évolution de la structure des effectifs des inscrites en graduation par famille de filières au cours de cette période est caractérisée par la nette prédominance des sciences sociales et humaines, dont les lettres et langues étrangères, telle qu'illustrée par la figure ci-après.



Cette évolution traduit, d'une part, la volonté politique de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'autre part, l'encouragement du sexe féminin de bénéficier en priorité de la formation supérieure, dans l'objectif d'autonomiser davantage cette catégorie sociale de la population, par notamment l'accès au savoir même en palier supérieur (post-graduation).

- Au plan des effectifs en post graduation :

Cycle essentiel pour le développement des activités d'enseignement et de recherche et instrument principal de la politique de la formation des formateurs, la post graduation nationale a connu, au cours des dernières années, une croissance importante des effectifs due aux efforts consentis pour développer cette formation.

C'est ainsi que les effectifs des post graduées ont presque doublé durant la période considérée (1990-2000) passant de plus de 4 100 étudiantes en 1990-1991, sur un total de l'ordre de 14 850, à presque 7 700 post graduantes en 1999-2000. L'effectif global d'inscrits en post graduation était, à cette date, de plus 20 800 étudiants.

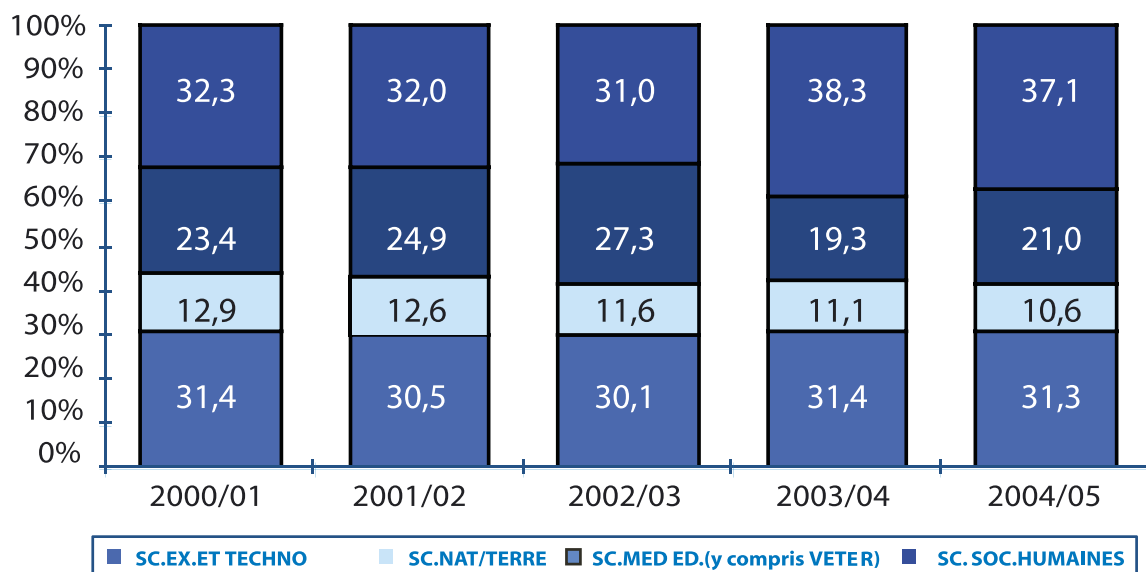
Le taux de féminisation, durant ces périodes, est passé respectivement de 27,7% à 36,7% et puis à 43,6% actuellement.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des effectifs des inscrites en post- graduation par famille de filières :

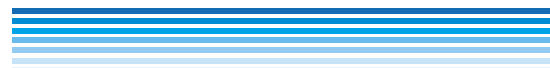
FAMILLE DE FILIERES	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
SCIENCES EXACTES/ TECHNOLOGIE	2 759	3 176	3 511	4 089	4 596
SCIENCES DE LA NATURE / DE LA TERRE	1 138	1 307	1 357	1 441	1 561
SCIENCES MEDICALES (y compris vétérinaires)	2 057	2 593	3 184	2 514	3 074
SCIENCES SOCIALES\ SCIENCES HUMAINES	2 838	3 337	3 615	4 994	5 439
<b>TOTAL</b>	<b>8 792</b>	<b>10 413</b>	<b>11 667</b>	<b>13 038</b>	<b>14 670</b>

L'évolution de la structure des effectifs des inscrites en post-graduation par famille de filières au cours de cette période est caractérisée par la prédominance des sciences sociales et humaines ainsi que les sciences exactes et de la technologie.

Cette prédominance est parfaitement illustrée par le graphe suivant :







Il est également constaté la même volonté de permettre l'accès des post graduantes à l'encadrement universitaire et de recherche même pour les niveaux de rang magistral par le biais de la formation post graduée en Algérie et à l'étranger.

- Au plan des diplômées :

Les effectifs cumulés de diplômées, de 1990-1991 à 1999/2000, sont de l'ordre de 170 900 sur un total de presque 354 400 sortants; soit 48,2% de l'ensemble. Ceci représente une moyenne annuelle de presque 17 100 diplômées.

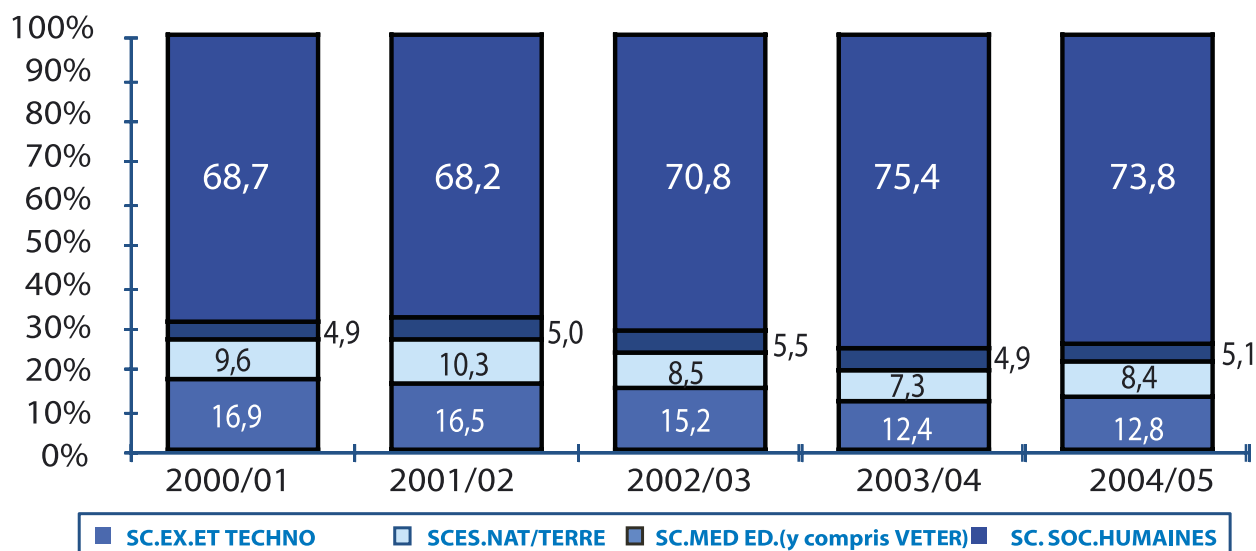
Ceux de la période 2000-2001 à 2004-2005 ont atteint un effectif de l'ordre de 239500 diplômées sur un effectif global de quelques 408 000 sortants; soit un taux de féminisation de 58,7% représentant une moyenne annuelle de presque 47900 sortantes.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des effectifs des diplômées par famille de filières :

FAMILLE DE FILIERES	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05**
SCIENCES EXACTES/ TECHNOLOGIE	6 282	6 808	6 743	6 948	7 800
SCIENCES DE LA NATURE / DE LA TERRE	3 558	4 232	3 764	4 080	5 100
SCIENCES MEDICALES (y compris SCIENCES VETERINAIRES)	1 811	2 045	2 458	2 753	3 100
SCIENCES SOCIALES\ SCIENCES HUMAINES	25 544	28 069	31 378	42 346	45 000
<b>TOTAL</b>	<b>37 195</b>	<b>41 154</b>	<b>44 343</b>	<b>56 127</b>	<b>61 000</b>

(\*\*) effectif attendu

La structure des diplômées par famille de filières fait apparaître une nette prédominance des sciences sociales et humaines y compris les lettres et les langues étrangères tel qu'illustré par la figure ci-après.



**Indicateur n°10** : Le rapport femmes/hommes d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans :

L'enseignement des adultes a pour mission d'assurer l'alphabétisation et l'élévation constante du niveau d'enseignement et de culture générale des citoyens. L'enseignement des adultes est dispensé soit dans des

institutions spécialement créées à cet effet, soit dans des établissements d'éducation et de formation, ou encore dans les entreprises économiques et sur les lieux de travail par l'Office National de l'enseignement des Adultes et des Associations Nationales.

L'enseignement des adultes peut préparer, au même titre que les établissements d'éducation aux examens et concours organisés par le secteur de l'éducation en vue de l'obtention de titres et de diplômes; aux concours d'entrée dans les écoles, centres et instituts de formation générale ou professionnelle.

Les disparités - femmes/hommes - en matière d'alphabétisation s'atténuent progressivement pour atteindre, en 2002, une proportion de 91 femmes alphabétisées pour 100 hommes alors que celle-ci était, en 1997, de 72 femmes pour 100 hommes ( cf. tableau ci-dessous).

FEMMES/HOMMES	ANNEE 1997	ANNEE 2002
<b>PARITE DES ALPHABETISES 15 -24 ANS</b>	0,72	0,91

**Indicateur n°11** : Le pourcentage des femmes salariées dans les secteurs non agricoles

De nombreux changements se sont opérés depuis l'indépendance en matière d'accès des femmes à l'emploi, notamment à l'emploi qualifié.

La scolarisation a permis à la femme algérienne d'acquérir les compétences requises pour postuler à des emplois sur le marché du travail au même titre que les hommes.

La femme algérienne représente actuellement près du cinquième de la population active occupée. La scolarisation régulière et massive a permis à la fille algérienne d'exceller dans le domaine de l'enseignement, tous échelons confondus.

#### Population occupée féminine 1991- 2001

	1991	1996	2001	Ecart 91/96	Ecart 96/2001
<b>Population occupée totale</b>	4 380 000	4.957 000	6 228 772	577 000	1 271 772
<b>Les occupés (h)</b>	4 015 000	4.332 000	5 345 223	317 000	1 013 223
<b>Les occupées (F)</b>	365 000	625 000	883 549	260 000	258 549
<b>Pourcentage de femmes occupées</b>	8,33%	12,61%	14,18%		

Les évolutions des taux d'activité féminines<sup>1</sup> correspondent à une variation lente mais certaine de l'attitude de la société vis à vis du travail féminin, et concerne plus facilement les jeunes : Il est observé en 2000 que 45 % des femmes actives sont âgées de moins de 30 ans. L'analyse de ces évolutions positives doit être mise en rapport avec l'évolution spécifique du marché du travail qui a connu au cours des dix dernières années une tendance à la perte d'emploi, plus facile parmi les femmes, et à la précarisation, par le développement des contrats à durée déterminée et de l'emploi informel. Il est à noter en outre que l'emploi féminin continue pour une bonne part à être considéré par les familles comme un revenu d'appoint.

Ainsi, la population active féminine a augmenté à un rythme annuel moyen de plus de 5% entre 1997 et 2004<sup>2</sup>, alors que celui de la population active masculine n'a progressé que de 2,5% (2.9% pour l'ensemble).

Cette progression rapide est le fait principalement de la population occupée féminine qui a enregistré 6,3% de croissance en moyenne annuelle, contre 4,2% pour l'emploi masculin.

Ces chiffres, qui dénotent une tendance positive en matière d'autonomisation des femmes, notamment par l'emploi, ne doivent cependant pas masquer le fait que leur part dans la population active totale est encore trop faible et ne représente que 17,5 % en 2004 se concentrant à près de 50% dans le tertiaire (commerce, services et

<sup>1</sup> Voir également le rapport de l'étude MAE-PNUD "Stratégie visant à renforcer le statut social, économique et politique des femmes dans le processus de développement" (2002) volume 2 p 58 et suivantes qui fournit des données et des conclusions similaires à celles développées ici -

<sup>2</sup> Enquêtes ONS sur l'emploi de 1997 et 2004.



administration). L'agriculture et l'industrie représentant respectivement 22 et 27%.

60% des femmes actives exercent dans le secteur privé. La moitié d'entre elles a un statut de salarié. 36,5% ont une activité indépendante alors que 13,6% sont des aides familiales.

La Fonction Publique est le plus grand employeur de femmes : 44% des femmes salariées y occupaient un emploi en 2001. Selon les services de la Direction Générale de la Fonction Publique, au 31 décembre 2001, on comptait 1 455 805 fonctionnaires et agents publics dont 390 689 femmes soit 26,8% de l'effectif global. 48,2% d'entre elles activent dans l'Education Nationale et 20,2% dans la Santé Publique. Le taux des femmes dans le secteur de l'Education Nationale est passé de 39,51% en 1989-1990, 46,27% en 1988-1999 pour atteindre 50% en 2003-2004.

### POPULATION DES ENSEIGNANTS

	ANNEE 1999/2000	ANNEE 2004/2005
<b>FEMMES</b>	152 405	172 430
<b>HOMMES</b>	174 179	167 475
<b>TOTAL</b>	326 584	339 905

Source : MEN 2005

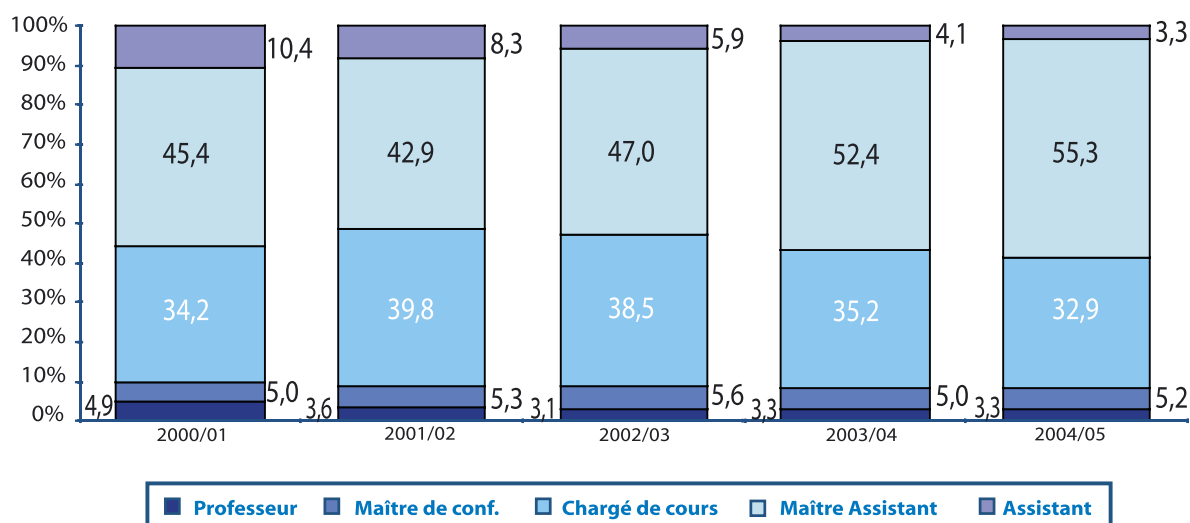
#### Evolution de l'encadrement pédagogique de sexe féminin (enseignement supérieur):

L'effectif des enseignantes est passé de plus 3 200 en 1990-1991 sur un effectif global de plus 15 100 enseignants à plus de 4620 enseignantes en 1999-2000 sur un effectif global de l'ordre de 17 460 enseignants en progression de presque 44% par rapport à l'année de base (1990-1991) pour atteindre 8 585 en 2004-2005 sur un effectif global de plus 25 200 enseignants ; soit presque 4 000 enseignantes en plus. Le taux de féminisation durant cette même période est passé respectivement de 21,2%, 26,5% à 34,10%.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des effectifs de l'encadrement par grade :

GRADE	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
<b>Professeur</b>	234	197	197	241	284
<b>Maître de conférence</b>	240	288	363	367	447
<b>Chargé de cours</b>	1 646	2 147	2 487	2 573	2 822
<b>Maître Assistant</b>	2 184	2 316	3 032	3 827	4 749
<b>Assistant</b>	502	450	378	301	283
<b>Total</b>	4 806	5 398	6 457	7 309	8 585

Les enseignantes de rang magistral (professeurs et maîtres de conférence) qui étaient de l'ordre de 430 à la fin de la décennie passée (1999-2000) ont atteint le nombre de 731 enseignantes; soit une progression de l'ordre de 70%. Cependant, ce corps enseignant ne représente que presque 9% de l'ensemble des enseignantes en 2004-2005 alors qu'il était de presque 10% de l'ensemble des enseignantes en 2000-2001 tel qu'illustré par la figure ci-après :



### Les femmes dans les dispositifs d'emploi

Ces dispositifs permettent aux jeunes, notamment les filles, de s'insérer temporairement dans la vie active moyennant des emplois précaires et peu rémunérés (32% du total des insertions ont une durée de trois mois, 43% de 6 mois). 70% des personnes qui, au premier trimestre 2004, ont œuvré dans le cadre des emplois salariés d'initiative locale (ESIL) sont des femmes. Conçus au départ comme un instrument devant concilier « emploi d'attente » et exécution de programmes d'utilité publique des collectivités locales, les ESIL ont tendance à recourir au travail administratif au lieu d'activités liées au développement local. Pour le travail administratif, le recrutement est majoritairement féminin.

Le dispositif des contrats de pré emploi (CPE) a été mis en application en 1998 en vue d'augmenter les possibilités d'insertion professionnelle des diplômés.

Du 1<sup>er</sup> semestre 1998 au 1<sup>er</sup> trimestre 2004, 188867 femmes se sont inscrites auprès des agences locales de l'emploi soit 61,22% de l'ensemble des inscrits. 68,63% d'entre elles sont titulaires d'une graduation ou une post-graduation. Les données du 1<sup>er</sup> trimestre 2004 révèlent que l'écart entre les femmes et les hommes au niveau des inscrits s'est réduit (50,53% pour les femmes et 49,46% pour les hommes) du fait de la levée de la contrainte liée à la condition de dégageement du service national pour les hommes.<sup>3</sup>

Concernant la micro entreprise, 17% des projets financés par l'ANSEJ ont été initiés et réalisés par de jeunes promotrices durant l'année 2003.

La formation professionnelle en tant que facteur d'accès à l'emploi constitue également une des priorités de l'action gouvernementale à laquelle viennent s'ajouter d'autres formules, développées par les pouvoirs publics, en faveur de l'autonomisation des femmes et qui peuvent être restituées comme suit :

- La formation au profit de la femme rurale
- La formation au profit de la femme au foyer
- La formation à distance
- La formation des catégories particulières

**Indicateur 12** : La proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national.

Le principe d'égalité des chances d'accès aux postes politiques est garanti par la constitution et les textes législatifs qui en découlent.

<sup>3</sup> 5<sup>ème</sup> Rapport National sur le Développement Humain, CNES 2004

L'article 50 de la constitution stipule que « tout citoyen remplissant les conditions légales est électeur et éligible ».

L'article 51 : « l'égal accès aux fonctions et aux emplois au sein de l'Etat, est garanti à tous les citoyens, sans autre conditions que celles fixées par la loi ».

La femme algérienne est présente en force sur la scène économique, sociale et politique. Même si la participation des femmes dans la décision politique est encore modeste, force est de constater que des progrès constants sont réalisés.

Dans le cadre de sa démarche globale d'adhésion aux instruments internationaux de droits de l'homme, et plus particulièrement ceux visant le renforcement de la promotion de la femme, l'Algérie a ratifié le 8 mars 2004 la convention sur les droits politiques de la femme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 640(VII) du 20 décembre 1992.

Au titre des fonctions supérieures de l'Etat, il y a lieu de mentionner la présence de trois (3) femmes dans le Gouvernement actuel, deux(2) femmes Ambassadrices, une femme Secrétaire Générale d'un ministère, quatre(4) femmes Chef de Cabinet de ministres, une femme Wali, nommée en 1999, deux(2) Walis hors cadre, une femme Wali déléguée, trois femmes Secrétaires Générales de Wilaya, quatre(4) Inspectrices Générales de Wilaya et sept(7) femmes Chefs de Daïra.<sup>4</sup>

### Les femmes dans la gestion des affaires publiques

Lors des élections locales et législatives de 2002, la participation des femmes a connu une nette évolution, ce qui dénote chez les femmes une volonté de participer à la vie politique.

#### Evolution de la participation des femmes aux élections locales et législatives 1997-2002

	1997		2002	
	Candidates	Elues	Candidates	Elues
Assemblées populaires communales	1281	75	3679	147
Assemblées populaires de wilayas	905	62	2684	113
Assemblée nationale populaire	322	11	694	27

Source : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

Le nombre des candidates dans les élections communales de 2002 a triplé par rapport à celui de 1997 et celui des élues a presque doublé. Cependant, le pourcentage des femmes élues reste insignifiant. Sur un total de 13302 sièges dans les assemblées populaires communales, 147 ont été occupés par des femmes, soit 1,09% de femmes pour 98,91% d'hommes.

Sur les 27 élues à l'APN en mai 2002, trois ont été désignées comme membres du Gouvernement et quatre d'entre elles siègent au Conseil de la Nation (Sénat).

Dans le domaine de la magistrature, la femme occupe des postes de :

Présidente de Conseil d'Etat (1),  
Présidente de cours (03),  
Présidente de tribunal (32) sur un total de 193,  
Procureur de la République (01),  
Juges d'instruction (91) sur un total de 337,

<sup>4</sup> Réponses du Gouvernement algérien aux thèmes retenus par le groupe de travail près du Comité sur l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Présidente de section (11), dont cinq (05) au Conseil d'Etat et six (06) à la Cour Suprême.  
Présidente de chambre au conseil d'Etat (01).

Sur un nombre total de 2841 magistrats 953 sont des femmes, soit un taux de féminisation de 33,54 %. Sur 156 cadres supérieurs au niveau de la Chancellerie 23 sont des femmes. Sur un total de 12058 fonctionnaires (personnel du greffe et corps communs), 5504 sont des femmes, soit un taux de féminisation de 45,64 % et sur 10210 personnels du Greffe, 4917 sont des femmes, soit un taux de féminisation de 48,16%.

S'agissant du personnel pénitentiaire, sur un nombre global de 15186 fonctionnaires, 1208 sont des femmes.

### Part des femmes dans les effectifs du personnel pénitentiaire

	Femmes	Total
<b>Corps de la rééducation</b>		
Officiers	083	865
Sous officiers	145	3037
Agent de rééducation	539	10435
<b>Corps Médical et Paramédical</b>		
Médecin	111	258
Chirurgien dentiste	105	131
Psychologue	142	221
Paramédical	019	103
<b>Autres corps</b>	036	079

### DEFIS ET ENJEUX

L'Etat algérien a consacré, à travers sa Constitution, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans discrimination de sexe.

Ce principe constitutionnel est reconduit en matière des droits civils et politiques et confère à la femme un statut de citoyenne à part entière.

L'un des facteurs qui a permis les résultats acquis au cours des quatre décennies de l'indépendance a été la scolarisation massive des filles et peu à peu, l'ouverture du marché du travail à l'emploi féminin<sup>5</sup>. L'enjeu en la circonstance apparaît, aujourd'hui, de faire avancer le contenu et la qualité des enseignements scolaires et de formation professionnelle, en particulier dans un sens encore plus favorable à l'émancipation et l'égalité.

L'Algérie a ratifié les conventions internationales concernant la promotion de l'égalité des sexes, notamment la Convention Internationales sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'Egard des Femmes (CEDAW).

Les récents amendements des codes de la famille et de la nationalité constituent, avec ce qu'ils comportent comme avancées en matière de respect des droits de la femme, un prélude à la levée des réserves émises lors de la ratification de la convention.

Au plan politique, une impulsion a été donnée par la reconduction du département ministériel spécifiquement chargé de la condition féminine dans le gouvernement actuel.

<sup>5</sup> MAE-PNUD : « Stratégie visant à renforcer le statut social, économique et politique des femmes dans le processus de développement » juillet 2002.

## RESSOURCES A MOBILISER

Pour la réalisation du 3<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire, les ressources nationales sont traditionnellement pourvues pour ce qui concerne le développement de la scolarisation et des programmes d'alphabétisation.

D'autres efforts de financement national sont en cours de mobilisation à la faveur notamment de l'existence du Ministère en charge de la condition féminine et de façon plus large au titre de la solidarité nationale et de l'emploi.

Les efforts devraient porter sur :

- le développement de la connaissance et du débat sur la condition féminine et au moyen de la diffusion des idées (études, analyse, maîtrise du système statistique etc.).
- la contribution au développement de l'emploi féminin et des activités génératrices de revenus pour les femmes.

D'autres apports seront souhaitables et attendus, notamment :

- pour une plus grande ouverture culturelle de l'Algérie sur son environnement, dans le cadre euro méditerranéen, et le développement du dialogue interculturel.
- pour le développement des NTIC comme facteur de communication et de réduction de l'isolement des femmes rurales et des femmes qui restent dans leur foyer.
- en vue de la création des conditions adéquates pour atteindre une scolarisation des filles à 100% sur tout le territoire national ;
- l'intégration de l'approche genre à tous les niveaux d'activités sociale, économique, culturelle et politique ;
- la réunion des conditions favorables pour encourager l'emploi des Femmes ;
- la mise sur pied d'une base de données sur la condition féminine en Algérie.

Cette démarche devra viser, au gré de sa mise en œuvre, à mieux préparer la société, à travers la parité homme/femme, au monde contemporain, à l'ouverture sur l'environnement euro méditerranéen en particulier, avec lequel l'Algérie a signé un Accord d'association pour son ouverture sur une zone de libre échange, aux technologies nouvelles et à la compétitivité extérieure sur les marchés mondiaux.

Les enjeux portés par la place de la femme dans la société et dans la décision, sont de ce point de vue immenses.

## CAPACITES DE SUIVI

L'analyse des informations disponibles a montré, une capacité traditionnelle relative, à produire des informations dans le système scolaire et celles ayant trait à l'alphabétisation.

Les conditions de connaissance et de réflexion notamment, en matière d'emploi sont, quant à elles, depuis quelques années, en cours de reconstitution notamment à la faveur d'une étude financée par le PNUD et réalisée en 1999 avec l'assistance technique du BIT, sur l'organisation du système d'information sur les marchés de l'emploi.

D'autres travaux sont en cours auprès de différents ministères pour la reconstitution des capacités d'analyse du marché de l'emploi et du système de protection sociale dont les effets seront appelés à être utiles pour la connaissance de la condition féminine.



Un projet, portant audit du système national d'information statistique est en cours d'exécution sur financement public algérien. Par ailleurs, un Commissariat Général de la Planification et de la Prospective est en cours de mise en place par les autorités. Il devra prendre en charge le nécessaire développement de l'appareil statistique et de sa meilleure diffusion.

Le FNUAP a également mené des actions tendant au développement/renforcement des capacités nationales en matière d'intégration du Genre dans le processus de planification du Développement et son Institutionnalisation, y compris dans la recherche, les programmes et les services ainsi que la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation avec des indicateurs Genre adaptés à la réalité du terrain.

Ce sont autant d'atouts futurs pour une amélioration requise des capacités actuellement insuffisantes de connaissance et de suivi de la mise en œuvre des OMD en général et de la question du genre en particulier. Cette dernière, peut être résumée, comme suit :

<b>Actions</b>	<b>Appréciation</b>		
<b>Régularité de la collecte de données</b>	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
<b>Qualité des statistiques</b>	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
<b>Capacités d'analyse et de traitement statistique</b>	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
<b>Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources</b>	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
<b>Mécanisme d'évaluation et de suivi des résultats</b>	<b>Fort</b>	Moyen	Faible



**REDUIRE LA MORTALITE DES  
ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS**

Cible	Indicateurs
<b>Cible 5.</b> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</li> <li>2. Taux de mortalité infantile</li> <li>3. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole</li> </ol>

## ETAT DES LIEUX

L'état de santé de la population s'est considérablement amélioré tout au long des périodes de développement. Les progrès réalisés sont la résultante de la mise en œuvre de programmes de lutte contre les maladies endémiques, de vaccination des enfants, de prévention des maladies, d'espacement des naissances ainsi que de l'amélioration du niveau de vie en général.

L'intervention de l'Etat a permis la multiplication des infrastructures sanitaires sur tout le territoire national, en particulier celles relatives à la protection de la femme et de l'enfant, et l'amélioration de la couverture de la population en personnels de santé toutes catégories confondues (médical et paramédical).

L'indicateur de l'état de santé le plus pertinent, à savoir l'espérance de vie à la naissance, a continuellement augmenté et se situe en 2004 à 74,8 ans (73,9 ans pour les hommes et 75,8 pour les femmes), alors qu'il n'était que de 53,5 ans en 1970.

La répartition spatiale des progrès en matière de santé reste encore inégalitaire.

**Indicateur 13** : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Les taux de mortalité (infantile et infanto juvénile) ont connu un recul appréciable, comme le montre le tableau ci-après.

### Evolution des taux de mortalité infantile et infanto juvénile

	1990	2000	2002	2004	2015
<b>TMI</b>	46,8	36,9	34,7	30,4	15,6
<b>TMJ</b>	48,6*		36,7**	35,5	16,2

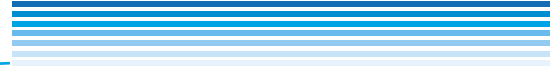
Source : ONS

\*Enquête EASME 1992 - \*\* Enquête EASF 2002.

### Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans selon les différentes période ( en p.1000)

Indicateur	1985-89*	1990-94*	1995-99*	2000-02*	2004**
<b>Mortalité infantile (0-1 ans)</b>	50,9	40,6	34,3	31,2	30,4
<b>Mortalité post-infantile (1-4ans)</b>	9,9	5,3	5,3	5,7	5,3
<b>Mortalité infanto-juvénile( 0-4ans)</b>	60,3	45,7	39,4	36,7	35,5

\*Données d'enquêtes - \*\* Données corrigées, ONS

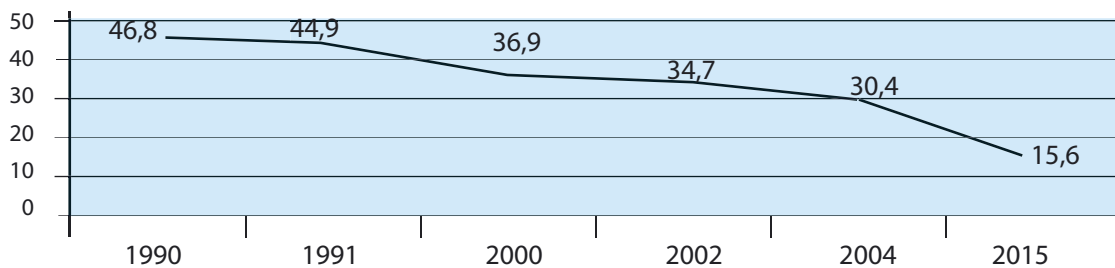


Entre 1990 et 2004, le taux de mortalité infantile (moins d'un an) a baissé de plus de 16 points de pourcentage, évoluant de 46,8 à 30,4%. La baisse provient essentiellement du recul de la mortalité post-natale (entre 01 et 12 mois) alors que la mortalité néonatale (moins d'un mois) continue d'être préoccupante. La réduction du taux de mortalité infanto juvénile a été moindre (13 points de pourcentage en moins). Pour les deux indicateurs, la baisse est plus prononcée chez les garçons. Des disparités entre garçons et filles et entre milieu urbain et milieu rural existent.

En 2002, selon le sexe, l'écart est de 5 points de pourcentage en faveur des filles pour la mortalité infantile. Il est de 6,7 points pour la mortalité infanto juvénile.

Selon le milieu de résidence, le milieu urbain présente un taux de mortalité infantile moins élevé. A l'horizon 2015, une projection des tendances observées montre que l'objectif de réduction de 2/3 des taux de mortalité pourrait ne pas être atteint. Tendanciellement, en 2015, en se référant à l'année 1990, le taux de mortalité infantile se situerait à 21,6% (contre l'objectif cible de 15,6). Par contre, si l'on prend la période récente d'évolution (2000-2004), l'objectif de réduction du taux de deux tiers pourra être quasiment atteint (17,8%). Pour le taux de mortalité infanto juvénile, la projection tendancielle le situe à 27,7% (contre 16,2% comme cible). Néanmoins, la stratégie décennale de développement du secteur de la santé adoptée en 2004 est à même d'assurer une évolution plus favorable de ces indicateurs, ce qui permettra de réaliser cet Objectif du Millénaire.

**Taux de mortalité des moins d'un an**



**Aperçu de la situation (TMI)**

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?

Probablement	<b>Potentiellement</b>	invraisemblablement
--------------	------------------------	---------------------

Etat de l'environnement

<b>Fort</b>	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
-------------	-------	--------------------------	--------

**Indicateur 14 : La mortalité infantile**

Le taux de mortalité infantile est le meilleur indicateur du niveau de développement d'une population. C'est un paramètre essentiel des composantes de l'Indice de Développement Humain ( IDH ). L'évolution de la mortalité infantile permet d'apprécier la réussite ou l'échec des programmes de santé. Le taux de mortalité infantile a baissé significativement passant de 46,8 pour mille en 1990 à 34,7 pour mille en 2002 et à 32,5 pour mille en 2004. Le niveau de la mortalité néonatale qui connaît une légère augmentation, représente les deux tiers de la mortalité infantile.



Les principales causes de la mortalité néonatale sont : l'infection, la détresse respiratoire, l'hypothermie, l'asphyxie et la prématurité.

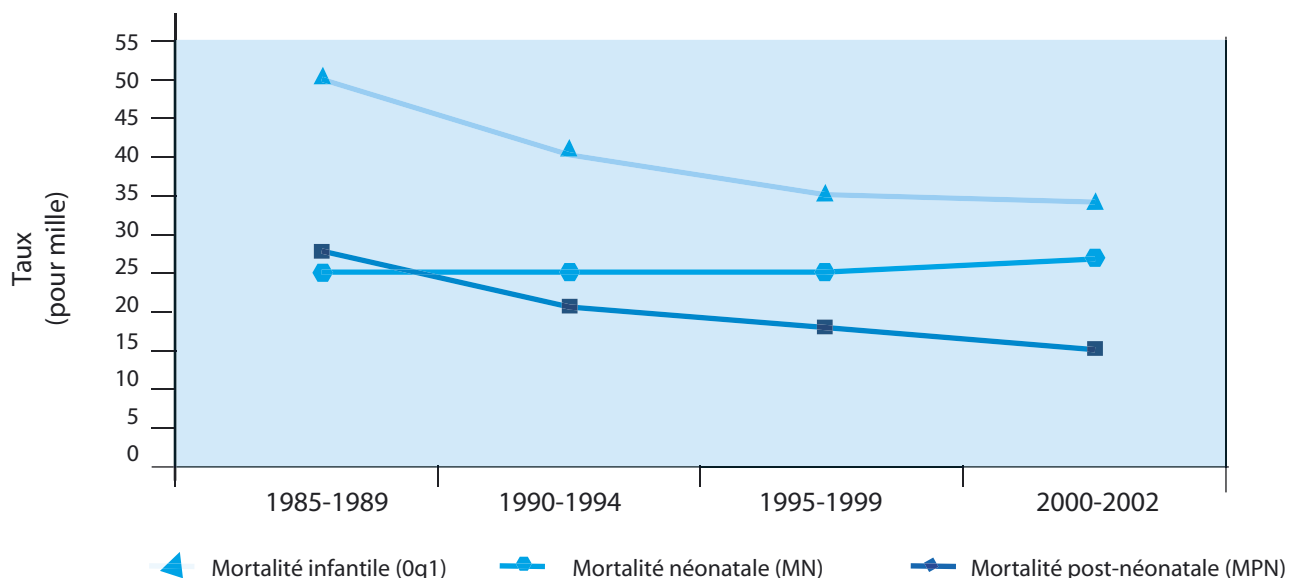
**Evolution du taux de mortalité infantile selon les différentes périodes (en p.1000)**

Indicateurs	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2002	2004
Mortalité néonatale (0-1mois)	24,0	22,0	20,2	20,5	19,8***
Mortalité post-néonatale (1mois-12 mois)	27,0	18,6	14,1	10,7	10,6***
Mortalité infantile (0-1an)	50,9	40,6	34,3	31,2	30,4**

\* Données d'enquêtes \*\* Données corrigées, ONS \*\*\* Données estimées MSP/RH.

Ces résultats, analysés de plus près, font ressortir ce qui suit :

**Evolution de la mortalité infantile**



Entre 1990 et 2000, soit sur une décennie, le taux de mortalité infantile s'est réduit d'environ 10 points et le taux de mortalité infanto juvénile de 11,5 points.

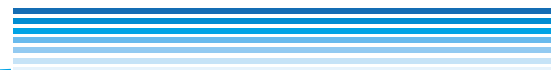
**Aperçu de la situation (TMJ)**

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?

Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement
--------------	-----------------	---------------------

Etat de l'environnement

Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
------	-------	--------------------------	--------



### Indicateur 15 : vaccination contre la rougeole.

La santé des enfants est un volet auquel les pouvoirs publics accordent un intérêt particulier, que ce soit en termes de prévention, de suivi et de prise en charge de la morbidité infantile ou de lutte contre la pauvreté et les problèmes de malnutrition et leurs effets sur l'état de santé de la population en général et des enfants en particulier.

Un des sous-programmes du Programme National de Lutte contre la Mortalité Infantile adopté en 1985 intégrant huit sous-programmes, concerne le Programme Élargi de Vaccination dont la vaccination anti-rougeoleuse.

L'enquête EASF 2002 fait ressortir que la proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole représente 90,6% en 2002 contre 85,7% en 1992.

L'écart entre sexes n'est pas particulièrement marqué. Par contre, le milieu rural accuse un léger retard sur l'urbain de 3,3 points de pourcentage. La couverture du programme de vaccination est donc relativement satisfaisante.

La projection de cette tendance donne un taux de vaccination de près de 98% en 2015, soit une quasi-généralisation.

#### Proportion des enfants vaccinés contre la rougeole en 2002

Rougeole	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Total
Taux de vaccination	89,9	91,2	92,1	88,8	90,6

Source : EASF

### DEFIS ET ENJEUX

Pour atteindre l'objectif arrêté à l'horizon 2015, il faut arriver à réduire, entre 2000 et 2015, de 21,3 points le taux de mortalité infantile et d'environ 25 points le taux de mortalité infanto juvénile (0-4 ans). Ce défi, compte tenu du taux de mortalité juvénile (1-4 ans) qui atteint actuellement 5,5 décès pour mille, ne peut-être concrétisé qu'en réduisant l'incidence de la mortalité néo-natale, et dans une moindre mesure, la mortalité post-natale.

Aussi, toute projection future visant la réduction de la mortalité infantile suppose la maîtrise des principales causes qui en sont à l'origine.

L'enquête EASF 2002 fait ressortir les principales caractéristiques suivantes de la mortalité infantile:

- Les infections respiratoires aiguës (IRA) et les maladies diarrhéiques constituent, d'après des enquêtes antérieures (MMI 1989, EASME 1992, MDG 1995, EDG 2000) les principales causes des décès infantiles ;
- Les résultats de l'enquête font ressortir, également, que le niveau de mortalité infantile augmente à mesure que s'élève le rang de naissance.
- Le quotient de mortalité infantile passe de 27,6 pour mille pour les rangs 2 et 3 à 38,2 pour mille pour ceux dont les rangs à la naissance sont supérieurs à trois.
- Le même constat est observé pour la mortalité néonatale, post néonatale et juvénile ;
- La probabilité de décès d'un enfant avant d'atteindre 5 ans et dont la mère est analphabète est quatre fois supérieure à celles des mères ayant un niveau secondaire ou plus ;
- Du point de vue de l'âge, les risques de décéder les plus élevés sont observés chez les mères de moins de vingt ans et chez les plus de 35 ans ;
- Le risque de décéder est presque deux fois supérieur pour les enfants de moins d'un an nés dans des ménages habitant des maisons traditionnelles (40,4 pour mille) que pour les enfants nés dans des ménages habitant dans des appartements ;
- Le risque de décéder pour les enfants de moins d'un an passe de 29,8 pour mille lorsque le ménage s'alimente depuis le réseau public d'alimentation en eau potable à 39,9 pour mille pour les autres sources;





- Le risque de décéder pour les enfants de moins d'un an atteint 42,2 pour mille lorsque le logement n'est pas rattaché au réseau d'assainissement contre 29,4 pour mille lorsque le logement y est rattaché ;

Pour la période à venir, il faudra, en conséquence :

- Accorder une grande priorité à la surveillance de la mère et de l'enfant avant et après l'accouchement afin de réduire la mortalité néonatale, composante principale de la mortalité infantile et infanto juvénile;
- Renforcer et pérenniser les programmes de lutte contre les infections respiratoires aiguës (IRA) et les maladies diarrhéiques qui sont également une cause importante de la mortalité infantile ;
- Promouvoir et favoriser l'allaitement maternel ;
- Améliorer la disponibilité des services obstétricaux essentiels de base dans les centres de santé, notamment les soins pré et post-nataux ;
- Renforcer la place et le rôle des soins de santé de base dans le système national de santé, et ce, afin de rapprocher l'offre de soins des populations, de rétablir la hiérarchisation des soins, d'assurer des soins de qualité, efficaces et efficients, et d'adapter l'offre de soins aux conditions géographiques et sociodémographiques locales
- Améliorer la collecte et le traitement de l'information statistique en matière d'état civil, notamment pour l'affinement des analyses en matière de mortalité.

## RESSOURCES A MOBILISER

Actuellement, un ensemble de programmes nationaux pour la lutte contre la mortalité maternelle et infantile est mis en œuvre :

- Le Programme Elargi de Vaccination dont les objectifs sont :
  - Eradication de la poliomyélite en l'an 2000 ;
  - Elimination du tétanos néonatal en 2005 ;
  - Elimination de la rougeole en 2005 ;
  - Elimination de la diphtérie en 2005 ;
  - Introduction de la vaccination anti-hépatite B.
- Le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques de l'enfant ;
- Le programme de lutte contre les maladies respiratoires de l'enfant ;
- Le programme de lutte contre la Morbidité et la Mortalité Maternelle et périnatale ;
- Le programme de Nutrition ;
- Le programme de lutte contre le Rhumatisme Articulaires Aigus ;
- Le programme de prévention des accidents.

Tous ces programmes font l'objet d'une évaluation continue afin de mesurer les efforts accomplis en la matière et d'apporter les correctifs nécessaires si possible. Ils sont, en outre, adaptés aux problèmes locaux pour pouvoir atténuer les disparités régionales encore persistantes.

## CAPACITES DE SUIVI

Actions	Appréciation		
Régularité de la collecte de données	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
Qualité des statistiques	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
Capacités d'analyse et de traitement statistique	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	<b>Faible</b>
Mécanisme d'évaluation et de suivi des résultats	Fort	Moyen	<b>Faible</b>



**AMELIORER LA SANTE MATERNELLE**

Cible	Indicateurs
<b>Cible 6.</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de mortalité maternelle</li> <li>2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié</li> </ol>

## ETAT DES LIEUX

La mortalité maternelle et périnatale continue de constituer le problème dominant de santé publique en Algérie.

Un bilan de la situation montre que malgré les multiples efforts entrepris depuis les années 70 dans le domaine de la protection de la santé de la mère et de l'enfant, les taux de mortalité maternelle et néonatale restent anormalement élevés.

Des actions en direction de la femme enceinte et de la mère dont la surveillance de la grossesse, l'accouchement en milieu assisté et la surveillance postnatale ont été entreprises dans le courant des années 90. Elles ont certes contribué à réduire le taux de mortalité maternelle qui est passé de 210 pour 100000 naissances vivantes en 1992 (Enquête PAPCHILD), à 117 pour 100000 naissances vivantes en 1999 (Enquête INSP), sans pour autant que l'objectif fixé ne soit atteint.

L'enquête INSP 1999 a permis de relever un certain nombre de problèmes d'ordre organisationnel, tels que les évacuations : près de la moitié des femmes décédées (48,8 %) ont été évacuées. Les principales raisons évoquées ont été l'absence de personnel qualifié (94,6 %) et l'absence de moyens adéquats pour le fonctionnement du bloc opératoire (16,8 %).

L'enquête EDG 2000 a démontré une proportion de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins une consultation prénatale au cours de leur dernière grossesse est de 79 % et 92 % ont bénéficié d'un accouchement médicalement assisté.

Un grand nombre de décès maternels relèvent de causes évitables telles que les hémorragies et l'hypertension artérielle (syndrome vasculorénal) ainsi que les problèmes organisationnels. L'enquête réalisée par l'INSP en 1999 a révélé un taux de 117 pour 100000 naissances vivantes avec des disparités régionales. Les wilayas du sud sont les plus touchées.

Un état des lieux des services de pédiatrie et des maternités qui a été réalisé en 2002 par l'INSP en collaboration avec la Direction de la Prévention a démontré que 70,6 % des maternités sont gérées par des médecins généralistes et 51,1 % d'entre elles emploient des accoucheuses rurales.

De l'enregistrement continu mis en place par la Direction de la Prévention, au niveau des différents secteurs sanitaires, on retrouve les données suivantes :

Le taux d'accouchement médicalement assisté est passé de 75% en 1994 à 89% en 2004.

### Evolution des taux de mortalité maternelle (P.100.000)

Taux de mortalité maternelle Pour 100.000 naissances vivantes	ANNÉES									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2004	
TMM	75,5	61,7	53,3	53,4	/	45,0	47,3	38,2	37,0	

(Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : Direction de la planification)

### Evolution des taux de mortalité maternelle (P.100.000)

Taux de mortalité des moins de 5 ans	ANNÉES			
	Enquête MMI (1985-1989)	EASME 1992	Enquête Mortalité Maternelle INSP- 1999	2004*
TMM	230	215	117,4	99,5

(Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : données issues des enquêtes)

(\*) Estimation MSPRH

### Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié

### Evolution des taux d'accouchement en milieu assisté (P.100)

Taux d'accouchement assisté (en %)	ANNÉES			
	1992	2000	2002	2004*
	76,0	92,0	91,2	94,6

(Source : Données d'enquêtes)

(\*) Estimation MSP/RH

## DEFIS ET ENJEUX

La mortalité maternelle reste un phénomène difficilement mesurable, en l'absence d'un système fiable de collecte des décès par cause. Au cours des années 1990, une estimation a été donnée par l'enquête sur la santé de la mère et de l'enfant (EASME 1992), situant la mortalité maternelle à 215 pour 100000 naissances vivantes : les statistiques hospitalières donnaient pour la même année une estimation de 78 pour 100000 naissances vivantes.

Toutefois, les tendances globalement positives, telles qu'elles se sont dessinées au cours de la dernière décennie, devraient pouvoir être consolidées au cours de la période à venir.

Elles devront concerner :

- Les efforts importants, notamment dans les régions du Sud et des Hauts Plateaux, à faire dans le cadre de la maternité sans risque afin de rendre disponibles les soins obstétricaux d'urgence au niveau des structures de santé. Celles-ci doivent être mieux dotées en équipements adéquats, en produits essentiels pour les soins obstétricaux de base et en personnel qualifié. Ceci permettra d'améliorer les conditions d'accouchement et l'organisation des réseaux de transfert et d'évacuations des urgences obstétricales vers le niveau de référence local ou régional ;
- La promotion de certains services de santé reproductive et de planification familiale, comme les tests relatifs aux cancers génitaux, la prise en charge de la ménopause, le dépistage et le traitement des MST, la prévention des MST/SIDA et la violence à l'égard des femmes ;
- L'amélioration de la qualité des services de la santé de la reproduction et de la planification familiale (SR/PF) au niveau des services publics et privés ;
- Le renforcement du système d'information statistique en matière de production et de diffusion de données sur la santé de la reproduction.



## RESSOURCES A MOBILISER

Pour permettre le renforcement du programme de lutte contre la mortalité maternelle, une enquête basée sur le recensement exhaustif de tous les décès des femmes en âge de procréer et l'identification dans ce cadre de tous les décès maternels, a été réalisée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999. Selon les résultats de cette étude, le ratio de mortalité maternelle est de l'ordre de 117 pour 100000 naissances vivantes.

L'enquête de 1999 a révélé, par ailleurs, des écarts importants entre les régions. Le ratio de mortalité maternelle, estimé à 84 pour 100 000 naissances vivantes dans le centre-nord du pays, se situe à 210 dans la région du sud-est. Le ratio de mortalité maternelle oscille entre 23 et 239 pour 100000 entre les différentes wilayas.

D'autres facteurs de risques sont également mis en exergue par ladite enquête, à savoir l'âge de la femme (avec 19% des femmes décédées âgées de 40 ans et plus et 45% âgées de 35 ans et plus), la multiparité (avec 47% des femmes décédées ayant 4 enfants et plus), l'insuffisance du suivi de la grossesse (avec 35,1% des femmes décédées n'ayant bénéficié d'aucune visite prénatale.).

Les résultats obtenus en matière de réduction de la mortalité maternelle ont été rendus possibles par une mobilisation de ressources importantes tant en termes financiers qu'en termes de formation et d'IEC. Il importera de poursuivre et d'étendre le financement par l'Etat des programmes induits par les défis identifiés en matière de santé reproductive.

La contribution du secteur privé doit également être stimulée.

De même, la société civile a un rôle très important à jouer dans ce contexte, et les associations nationales, traditionnellement concernées par ce champ d'action, devront pouvoir également, être mises à contribution avec, au besoin, le soutien technique et financier tant de la part des autorités nationales que des institutions et autres ONG internationales.

## CAPACITES DE SUIVI

Actions	Appréciation		
Régularité de la collecte de données	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
Qualité des statistiques	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
Capacités d'analyse et de traitement statistique	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	<b>Faible</b>
Mécanisme d'évaluation et de suivi des résultats	Fort	Moyen	<b>Faible</b>



**COMBATTRE LE VIH/SIDA,  
LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES**



Cibles	Indicateurs
<b>Cible 7.</b> D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	1. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 2. Taux d'utilisation de la contraception
<b>Cible 8.</b> D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	3. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie

## ETAT DES LIEUX

Le nombre de cas cumulés de sida recensé au 31 décembre 1990 par le laboratoire national de référence était de 68 cas dont 32 cas au titre de l'année, soit presque autant que sur toute la période 1985-1989.

Différentes enquêtes ont révélé que l'Algérie est un pays à faible prévalence. Sur 70468 donneurs de sang entre 1994 et 1996, 7 se sont révélés séropositifs, la séroprévalence est donc de 0,009%. La prévalence du VIH en 1998 chez les donneurs de sang se situe à 0,014%.

Une enquête réalisée en 1996 sur 8 000 femmes enceintes n'a révélé aucun cas de séropositivité. Une étude chez les tuberculeux réalisée en 2002 a fait ressortir une prévalence de l'infection de 0,18%.

Au 31 décembre 2003, 614 cas cumulés de SIDA dont 49 nouveaux cas et 1455 cas de séropositifs soit 2 069 cas d'infection à VIH/SIDA sont recensés.

Sur les 1 455 cas de séropositivité, 30% des cas sont de sexe féminin. La tranche d'âge la plus atteinte est celle des 20-49 ans avec 42% des cas.

Selon le sexe, 70% des 614 cas de sida sont de sexe masculin et 30% sont de sexe féminin.

La fréquence maximale est retrouvée au niveau de la tranche d'âge 20-49 ans avec 80% des cas. On relève 3,5% de cas pédiatriques (tranche d'âge des 0-14 ans).

Si au début de l'épidémie la contamination par la voie sanguine a prédominé, actuellement c'est la contamination par la voie hétérosexuelle qui prédomine avec 43,5% contre 23,5% par voie sanguine. Dans 2% des cas, la transmission s'est faite de la mère à l'enfant.

Ainsi, dès le début de la décennie 90, des actions importantes ont pu être menées sous l'égide du Comité national de lutte contre les IST/VIH/SIDA. Elles ont marqué l'achèvement du programme de lutte d'urgence initié, en collaboration avec l'OMS, entre 1988 et 1990, suite à la notification des premiers cas de SIDA.

L'action sanitaire s'est intensifiée au milieu des années 90 avec la mise en fonction du Comité national de lutte contre les IST/VIH/SIDA et une intervention multisectorielle incluant le mouvement associatif au plan de la conception des plans stratégiques, de la mise en œuvre de projets sectoriels spécifiques et des actions d'IEC.

Cette période a été marquée par l'adoption et l'exécution successivement de deux programmes à moyen terme en collaboration avec l'OMS (entre 1991 à 1999) et un programme intermédiaire pour le biennium 1994-1995 ainsi que par l'institution d'un dispositif d'intervention conséquent et d'un cadre réglementaire pour la prévention et la prise en charge des malades.

Ces dernières années les pouvoirs publics ont affiché une volonté politique déterminée en vue de lutter contre cette pandémie. Cette volonté s'est exprimée à travers une adhésion sans équivoque aux résolutions adoptées aux niveaux régional et international pour freiner l'extension de l'infection, préserver les populations vulnérables, rationaliser les ressources nationales en partenariat avec la communauté internationale.

Au niveau national, il est à relever : l'institution d'un système de coopération Algérie/ONUSIDA par la mise en place du groupe thématique ONUSIDA (GTO) ; l'élaboration du processus de planification stratégique et des plans opérationnels sectoriels pour la période 2003-2006 ; l'éligibilité de l'Algérie au GFTAM en 2003.

**Indicateur 18** : Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans

#### Evolution des taux de prévalence du VIH/Sida (P.100,000)

ANNEES	1990	1999	2000	2001	2002	2003	2004
HIV SIDA (au 31 décembre...) (Nombre de cas) (en %)		1316 (0,00437)	1533 (0,00500)	1697 (0,00546)	1861 (0,00592)	2069 (0,00649)	2363 (0,00731)
Dont :- adultes (en % de la population âgée de 15 à 49 ans)		728 (0,00447)	769 (0,00481)	996 (0,00574)	1097 (0,00616)	1233 (0,00675)	1599 (0,00855)
- Femmes (en % de la population âgée de 15 à 49ans)		192 (0,00238)	248 (0,00314)	293 (0,00342)	329 (0,00374)	388 (0,00431)	683 (0,00714)
- Enfants (en % de la population âgée de 0 à 14 ans)		42 (0,00041)	48 (0,00043)	59 (0,00059)	62 (0,00062)	71 (0,00071)	81 (0,00081)

(Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : Direction de la prévention)

**Indicateur 19** : Taux d'utilisation de la contraception (condom)

Au cours des dix dernières années, la planification familiale s'est encore améliorée dans la société algérienne. Le taux d'utilisation de la contraception qui était estimé à 50,9% des femmes mariées en âge de procréer en 1992, atteint en 2002, 57,0% dont 51,8% utilisent des méthodes modernes. Le taux d'utilisation du condom reste faible (6,8%).

L'évolution de l'utilisation du condom, comme toute autre méthode de contraception, en Algérie, n'est appréhendée qu'à travers la planification familiale chez les couples mariés. Aussi, l'étudier en tant que moyen de lutte contre le sida suppose que les questions s'adressent à une population cible plus large indépendamment de son état matrimonial. Il s'agit là d'une information qui n'existe pas à l'heure actuelle.

Le condom est l'une des méthodes prônées dans le cadre de la planification familiale. Les indications relatives au condom, ci-dessous, ne concernent que les couples mariés dans l'objectif d'espacer ou de limiter leurs naissances.

### Evolution des taux d'utilisation de la contraception (P.100)

ANNEE	1986	1992	1995	2000	2002	2004 *
Pilule	26,4	38,7	43,4	44,3	45,5	/
Stérilet	2,1	2,4	4,1	4,3	3,0	/
Condom	0,5	0,7	0,8	1,5	1,2	/
Autres Méthodes.	2,1	1,3	0,7	/	1,1	/
Méthodes Modernes	31,1	43,1	49,0	50,1	51,8	53,8
Méthodes Trad.	4,4	7,7	7,9	13,9	5,2	4,8
Prévalence Totale	35,5	50,8	56,9	64,0	57,0	58,6

(Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : Données tirées des enquêtes)

**Cible 8** : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

#### Indicateurs

- Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie ;
- Proportion de la population vivant dans les zones à risques qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme ;
- Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie ;
- Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre du traitement de brève durée sous surveillance directe.

La lutte contre le paludisme demeure une priorité pour le gouvernement algérien. Malgré les acquis satisfaisants en matière de lutte contre cette maladie grâce à l'engagement de l'Algérie dans le cadre du programme d'éradication depuis 1964, le risque de sa réintroduction dans les régions du sud du pays, par les mouvements de population, persiste. C'est ainsi qu'en 2004 un micro foyer de paludisme autochtone a été enregistré au niveau de la wilaya de Ghardaïa (1 cas introduit et 2 cas autochtones): le paludisme d'importation reste prédominant.

Pour 2004, l'incidence du paludisme est de 48,32 pour 100000 habitants.

#### Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie.

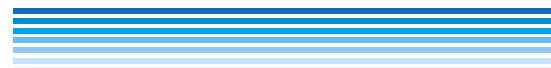
En Algérie, la situation de la Tuberculose (morbidité et mortalité) est en aggravation depuis une décennie alors qu'elle avait enregistré une évolution favorable avant cette période. C'est pour cette raison que, depuis 2000, un plan stratégique a été mis en place pour essayer de maîtriser la tendance actuelle et l'inverser d'ici 2010.

Données actuelles:

- Taux d'incidence: 62,8 cas pour 100000 habitants
- Taux de prévalence: 125 cas pour 100 000 habitants
- Taux de mortalité: Non disponible
- Taux de létalité: 2,25 %

#### Proportion des cas de Tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe :

A partir des années 1980, l'Algérie a commencé à appliquer cette stratégie. Actuellement la proportion des cas détectés ainsi que les cas soignés dans ce cadre est de 100% (dernier rapport de l'OMS sur la tuberculose: WHO report 2005 : Global Tuberculosis Control).



### Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie

#### Evolution du taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie

	A N N E E S						
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2005
Nombre de cas de paludisme			541	435	307	427	163
Dont importés							
Taux de prévalence du paludisme							
Taux de mortalité lié au paludisme (P100 000)							

(Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalières)

### Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie

#### Evolution du taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie

	A N N E E S						
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de cas de tuberculose			18294	18250	18878	19730	19422*
Taux de prévalence de la tuberculose							
Taux de mortalité lié à la tuberculose (P100 000)							

(Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière)

## DEFIS ET ENJEUX

62

La situation épidémiologique du paludisme, en Algérie, est en relation avec l'utilisation grandissante des voies transsahariennes. Elle nécessite des actions soutenues de contrôle et de prévention dont :

- l'amélioration de la connaissance des modalités, en particulier saisonnières, de la transmission ;
- le contrôle du foyer de transmission connu ;
- le contrôle des mouvements de passagers aux frontières.

La révision, en 1999, du programme national de lutte antituberculeuse a abouti, en 2000, à la diffusion d'un nouveau guide réajustant le nouveau schéma thérapeutique de courte durée et fixant les nouveaux objectifs comme suit :

- Réduire de moitié à l'horizon 2010 le taux annuel des nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive ;
- Atteindre et maintenir à moins de 5% la prévalence de la résistance bactérienne primaire aux antibiotiques au niveau national ;
- Réduire annuellement de moitié la fréquence des méningites et des miliaires tuberculeuses de l'enfant.

## Les autres maladies

Pendant longtemps la situation sanitaire, en Algérie, a été dominée par les maladies transmissibles. Depuis plus d'une dizaine d'années, est enregistrée une modification des problèmes de santé prévalents avec une place de plus en plus grande occupée par les maladies non transmissibles, notamment les affections chroniques (maladies cardio-vasculaires, cancers, etc.).

Le poids de ces affections, qui nécessitent une prise en charge médicale lourde et onéreuse, va s'accroître avec le vieillissement de la population.

### Couverture sanitaire :

L'examen de la couverture sanitaire par wilaya, à travers par exemple le ratio de couverture en médecins (généralistes ou spécialistes), permet de constater des écarts très importants entre les régions du pays.

Ces disparités se retrouvent aussi au niveau de la densité en infrastructures sanitaires de base.

Ainsi, malgré une évolution sensible des moyens humains et infrastructurels, l'accès aux soins reste inégalement réparti à travers le territoire national.

## RESSOURCES A MOBILISER

Les progrès enregistrés à ce jour, en matière de couverture sanitaire sont le fruit d'efforts soutenus de l'Etat, traduits par une formation massive dans le domaine médical et paramédical et par la construction et l'équipement de nombreuses infrastructures de santé.

Selon les indicateurs les plus généraux, le développement quantitatif de ce secteur durant la décennie passée est indéniable en dépit de carences réelles en matière de disparité régionale notamment.

Le nombre total des praticiens en activité a augmenté régulièrement durant la décennie écoulée : ils étaient environ 32 000 en 1990, ils sont plus de 47 000 en 2001.

Les infrastructures de santé de base ont été progressivement renforcées par de nouvelles constructions.

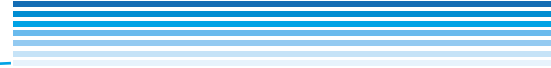
### Les dépenses de santé

Les dépenses publiques de santé ont connu sur la période 1991-2001 une augmentation moyenne par an de 17,2% en termes courants et de 2,2% en termes constants. En termes réels, les dépenses de l'Etat ont connu une augmentation annuelle moyenne de 3,4% et celles de la sécurité sociale de 1,3%.

Le budget de fonctionnement des établissements publics de santé financé essentiellement par l'Etat et la sécurité sociale, a connu au cours de la période allant de 1990-2003 une augmentation notable en termes courants passant de 13,07 milliards DA à 88,94 milliards DA, soit une évolution annuelle moyenne de 21% entre 1990 et 2003.

En conclusion, les actions réalisées par l'Algérie depuis 1962 pour permettre à tous les citoyens de vivre longtemps et en bonne santé sont globalement positives. Cependant, d'importants efforts restent à faire pour améliorer la réalisation de certains indicateurs pertinents définis par les Objectifs du Millénaire.

Aussi, l'amélioration de l'efficacité du système national de santé et la maîtrise des coûts constituent-elles des nécessités incontournables et s'imposent-elles comme des axes essentiels durant les quinze prochaines années pour atteindre les Objectifs du Millénaire n° 4, 5 et 6.



## CAPACITES DE SUIVI

Actions	Appréciation		
Régularité de la collecte de données	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
Qualité des statistiques	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
Capacités d'analyse et de traitement statistique	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
Mécanisme d'évaluation et de suivi des résultats	Fort	<b>Moyen</b>	Faible

La réalisation des Objectifs du Millénaire n° 4, 5 et 6 requiert de manière globale :

- La modernisation du système national d'évaluation de santé pour favoriser une meilleure information sur la base d'indicateurs plus fiables dans les domaines de la morbidité, de la mortalité, de l'épidémiologie...;
- La réduction des inégalités régionales dans la perspective d'offrir aux citoyens, à proximité de leur résidence, les soins de base les plus efficaces qui permettent l'amélioration de leur état de santé à travers notamment les actions de prévention relatives à la santé maternelle et infantile ;
- La poursuite et l'intensification de la politique de formation dans le secteur pour répondre aux besoins sans cesse croissants de la population

Le renforcement de la coordination intersectorielle (Santé, Education Nationale, Emploi et solidarité, Intérieur et Collectivités locales...) pour mieux cerner les problèmes de santé publique et leur apporter les solutions les plus appropriées.







25

25

0.5

0.5

EGAL

EGAL

0

11

11

11

11

11

50 cm<sup>3</sup>

EX 20.0

EX 20.0

EX 20.0

EX 20.0

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

2

2

2

2

2

2

2

2

5

5

5

5

5

5

5

10

10

10

10

10

10

10





**ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE**



Cibles		Indicateurs
<b>Cible 9.</b>	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion de zones forestières</li> <li>2. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité</li> <li>3. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)</li> </ol>
<b>Cible 10.</b>	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure</li> </ol>
<b>Cible 11.</b>	Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement</li> </ol>

## ETAT DES LIEUX

L'Algérie a, depuis son indépendance en 1962, investi dans une économie axée sur l'amélioration du niveau de vie des populations sans intégrer, dans sa démarche de développement, le facteur environnemental, d'aménagement du territoire et de gestion de la cité.

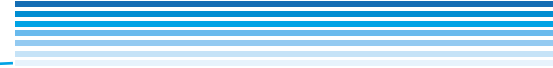
L'absence d'une politique d'aménagement du territoire et une croissance démographique non contrôlée associées à une littoralisation du développement ont, avec le temps, eu des conséquences dommageables sur l'environnement : dégradation des sols, rareté grandissante des ressources en eau, appauvrissement de la diversité biologique, désertification, déforestation, pollution de l'air et de l'eau...

En conséquence, l'Algérie est, aujourd'hui, confrontée à une crise écologique majeure qui menace la santé et la salubrité publique, la pérennité des écosystèmes fragiles, le développement durable du pays et la capacité des générations futures à disposer des ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins socio économiques.

Cette situation a favorisé une prise de conscience des enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire et de gestion de la ville qui a abouti à l'élaboration du Rapport National sur l'état et l'avenir de l'environnement – RNE 2000 -, adopté par le Conseil des Ministres le 12 Août 2001 et le RNE 2003.

Aussi, pour se placer dans une logique de développement durable, l'Algérie a-t-elle construit, sur la base du constat du RNE, une stratégie nationale de l'environnement (SNE) dans une perspective décennale articulée autour de trois axes :

- Relancer la croissance économique sur une base restructurée et élargie, afin de réduire la pauvreté et créer des emplois
- Préserver des ressources naturelles fragiles et limitées (eaux, sols, forêts, biodiversité,...) pour un développement soutenable à long terme;
- Améliorer la santé publique du citoyen par une meilleure gestion des déchets, de l'assainissement et des rejets atmosphériques.



Adossé à un ensemble d'objectifs, de mesures et d'actions pour donner corps à l'impératif de développement durable, le Plan national d'action de l'environnement et du développement durable (PNAEDD) a permis la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire cohérent et complet avec la promulgation de lois-cadres (environnement, aménagement de territoire) et de lois sectorielles (gestion des déchets, protection du littoral, création de villes nouvelles et leur aménagement, l'option hauts plateaux et du sud restant prépondérante dans ce domaine) :

- la loi relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable;
- la loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;
- la loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;
- la loi relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable;
- la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral ;
- la loi relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable;
- la loi relative aux conditions de création des villes nouvelles et à leur aménagement;
- la loi relative à la prévention et à la gestion des risques majeurs dans les cadres du développement durable;

En outre d'autres textes de lois sont en cours de discussion et/ou d'approbation. Il s'agit notamment:

- le projet de loi d'orientation de la ville ;
- le projet de loi relative à la qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère ;
- le projet de loi sur la responsabilité environnementale ;
- le projet de loi sur les espaces verts ;
- le projet de loi sur les zones humides ;
- l'avant projet de loi relative à la circulation des ressources biologiques, au contrôle des organismes génétiquement modifiés et à la prise en charge des risques liés à l'usage des biotechnologies modernes;
- le projet de loi sur les aires protégées.

Plusieurs institutions spécialisées ont, également, vu le jour durant les quatre dernières années dans le but de concevoir et de mettre en oeuvre cette politique de l'environnement dans la perspective d'un développement durable. Il s'agit notamment, de:

- l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD);
- le conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE) ;
- l'agence nationale des déchets (AND) ;
- le centre de développement des ressources biologiques et de biosécurité (CDRB);
- le centre national des technologies de production plus propres (CNTPP);
- le conseil national d'aménagement et de développement durable du territoire (CNADD) ;
- le commissariat national du littoral;
- l'agence nationale des changements climatiques;
- l'agence nationale des sciences de la terre.

D'autres instruments complètent cet arsenal juridique notamment, dans les domaines de la surveillance de la qualité des écosystèmes, de la gestion des déchets, de la gestion et de la réduction des produits industriels dangereux de la protection du littoral, de la conservation de la biodiversité, de la promotion des technologies propres et du développement des formations spécialisées dans l'environnement.

C'est ainsi que des investissements importants ont été consentis par l'Etat pour améliorer la gestion des déchets industriels et ménagers, la lutte contre la pollution industrielle<sup>1</sup> et la conservation du littoral<sup>2</sup> à travers notamment, la mise en oeuvre du:



- programme national de gestion des déchets municipaux (PROGDEM)
- programme national de gestion des déchets spéciaux (PNAGDES);
- schéma national d'aménagement du territoire (SNAT);
- plan d'aménagement côtier (PAC);
- réseau de surveillance de la qualité de l'air (SAMA SAFIA)
- projet de contrôle de la pollution industrielle dans la région Nord Est du pays avec l'appui de la banque de la banque mondiale (CPI);
- contrats de performance par plusieurs unités industrielles polluantes .

S'agissant des instruments économiques et financiers, diverses dispositions fiscales ont été introduites par les lois de finances 2000, 2002, 2003, 2004 et 2005. Ces dispositions sont relatives aux déchets solides, aux effluents liquides industriels, aux émissions atmosphériques et aux activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement. Il s'agit plus particulièrement de :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM);
- la taxe d'incitation au déstockage des déchets des activités de soins ;
- la taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux;
- la taxe sur les sacs en plastiques ;
- la taxe relative aux activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement;
- la taxe sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle;
- la taxe sur les carburants ;
- la taxe sur les eaux usées industrielles.

Le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) contribue aussi à créer les conditions techniques, économiques, organisationnelles et sociales à même de faire jouer à l'agriculture un rôle plus dynamique dans la croissance et le développement économique et social durable tant il vise la revitalisation des espaces ruraux et particulièrement les zones isolées et marginalisées.

Le PNDAR est conçu comme une réponse globale et cohérente aux principaux défis et contraintes à l'origine de la fragilisation des bases de la sécurité alimentaire du pays et de la dégradation des principales ressources naturelles.

Il constitue également une démarche devant assurer la synergie entre les exploitations agricoles, unités économiques de base mais aussi les entités ayant des fonctions sociales et environnementales importantes, les pouvoirs publics et les investisseurs et autres acteurs économiques dans le respect des vocations et spécificités des écosystèmes et espaces ruraux .

<sup>1</sup> L'élaboration de programmes de sensibilisation et de formation à la gestion environnementale pour les PME à l'échelle nationale, la promotion à la mise en place de politiques incitatives pour amener les entreprises à investir hors du tissu urbain (carte d'implantation des PME) et adopter les technologies sèches, encouragement de la récupération et du recyclage des déchets, encouragement de la création d'associations dans le transfert de technologies de l'environnement

<sup>2</sup> La réalisation d'infrastructures portuaires participe à la protection du littoral. La valorisation des potentialités hydriques (ensemencement des barrages et bassins d'irrigation) surtout dans les zones sahariennes ( entreprise conjointement par le secteur des pêches et celui de l'agriculture) ont un impact direct sur la préservation de l'environnement, sur l'emploi et sur les revenus avec une tendance à la fixation des populations rurales.

En appui au PNDAR, une stratégie de développement rural durable (SDRD) a été définie avec notamment, pour objectif la protection et la préservation des espaces ruraux, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la mobilisation des potentialités des territoires.

Le suivi des cibles et indicateurs ayant trait à l'objectif de mise en place d'un environnement durable revêt de ce fait un caractère primordial.

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

**Indicateur 21** : L'évolution du taux des espaces forestiers en Algérie pour atteindre les 22% requis pour l'équilibre écologique.

Dans le but de reconstituer le patrimoine forestier, un Plan National de Reboisement (PNR) est engagé depuis déjà quelques années.

Le PNR est initié dans la perspective de favoriser l'émergence de systèmes économiques viables qui permettent aux populations rurales d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie. Il s'inscrit dans le cadre des orientations en matière de développement de l'agriculture de montagne, de mise en valeur des terres, de lutte contre la désertification, de protection et de valorisation des ressources naturelles pour un développement durable.

Ce plan confirme, en outre, le souci permanent de protection contre les risques d'envasement des barrages les reboisements industriels et de production. La démarche du PNR poursuit l'œuvre du barrage vert dans la lutte contre la désertification et la reconstitution des écosystèmes dégradés.

La planification des actions à long terme ciblant des zones prioritaires va porter le taux de couverture du Nord de l'Algérie de 11% à près de 13% par la plantation de 1.245.900 ha sur 20 ans (horizon 2020).

La superficie forestière actuelle est de 4,1 millions d'hectares soit un taux de boisement de 11% pour le Nord de l'Algérie.

Le Plan d'Action National de lutte contre la désertification qui a été validé en 2003 est basé sur l'implication et la participation des populations et des autorités locales. Il vise l'amélioration de la productivité des terres, la conservation et la bonne gestion des ressources naturelles avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

**Indicateur 22** : La superficie des aires et espaces protégés

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité et outre les aires protégées du Sud (parc national de l'Ahaggar avec 450.000 km<sup>2</sup> et du Tassili avec 80.000 km<sup>2</sup>) ; un projet de création d'un parc national à Taghit dans la Wilaya de Béchar est en cours d'étude. Au Nord, il existe actuellement 08 parcs nationaux (195.362ha), 04 réserves naturelles (37599 ha) ; 04 réserves de chasse (42.200 ha) et 03 centres cynégétiques.

Il faut également souligner les projets de création des parcs nationaux de l'Atlas saharien, du Touat Gourara et de Tindouf.

En matière de zones humides, il a été classé à ce jour 42 sites de valeur internationale d'une superficie totale de 2.934.328 hectares sur la liste RAMSAR des zones humides



**Cible 10** : Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre.

**Indicateur 24** - proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure.

**Cible 11** : Réussir d'ici 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

**Indicateur 25** : La proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement

L'amélioration des conditions d'hygiène des populations, à travers l'extension des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable, a toujours bénéficié d'une attention particulière des pouvoirs publics. L'évolution des indicateurs y afférents est retracée dans le tableau suivant :

Taux de raccordement population	1988	1995	2000	2015
<b>AEP</b>	61,9	75,3	81,8	100
<b>Assainissement</b>	53,9	69	73,2	100

Source : Enquêtes consommation des ménages de 1988 – 1995 et 2000. ONS

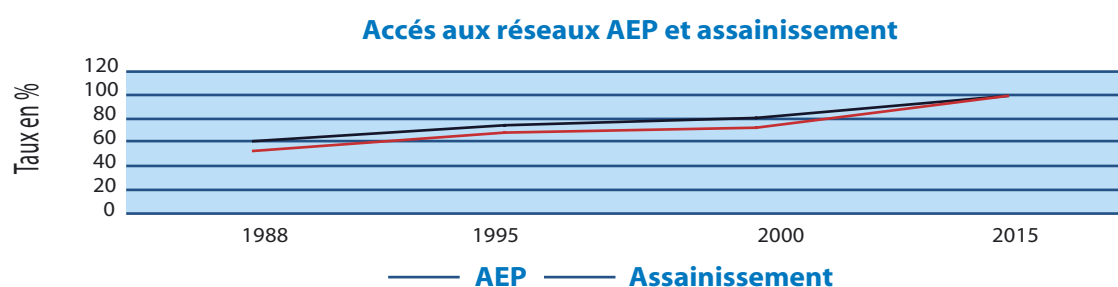
L'accès des populations pour les deux réseaux est en continuelle amélioration : en 2000, près de 82% de la population sont raccordés au réseau d'alimentation en eau potable et 73% au réseau d'assainissement.

Ces bons résultats cachent des disparités importantes entre l'urbain et le rural. Ainsi, en 2000, plus de 40 points de pourcentage séparent les taux des deux milieux en matière d'accès au réseau d'assainissement. La tendance est cependant, à la réduction des disparités (l'écart en 1988 était de plus de 51 points).

Dans ce cadre, il y'a lieu de souligner que l'Algérie enregistre actuellement un taux de raccordement global de 83 %, alors que la moyenne mondiale se situe à 75%.

Si cette tendance se prolongeait jusqu'en 2015, le raccordement aux deux réseaux serait généralisé.

Aperçu de la situation pour les deux indicateurs :



L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?

**Probablement**

Potentiellement

Invraisemblablement

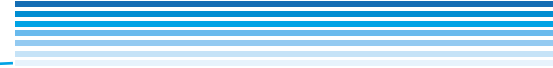
Etat de l'environnement

**Fort**

Moyen

Faible mais s'améliorant

Faible



## DEFIS ET ENJEUX

La lutte contre la dégradation des ressources naturelles et la pollution exige la mise en œuvre de mesures institutionnelles, organisationnelles et financières qui sont, au demeurant, déjà consignées dans le Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable, le Programme d'Action du gouvernement ainsi que dans le cadre des plans de soutien à la relance de la croissance ou celui complémentaire de soutien à la croissance.

Dans ce contexte, des actions de coopération sont en cours de mise en œuvre avec différents partenaires et bailleurs de fonds internationaux pour remédier à cette situation.

D'autres défis, préservation et utilisation durable de la biodiversité, changements climatiques et lutte contre la désertification, nécessitent une prise en charge stratégique qui est, du reste, prévue par la législation algérienne (loi cadre 3-10 du 19 Juillet 2003-Promotion du développement durable).

Il reste que les défis à relever sont multiples et vont de l'impératif du renforcement des prérogatives du Ministère en charge de la problématique de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et de la ville - et des autres institutions nationales activant dans le domaine - à la mise en place d'instruments économiques et financiers (adaptation de la fiscalité environnementale...) ou encore au renforcement du réseau de surveillance et de suivi de la qualité des écosystèmes....

## RESSOURCES A MOBILISER

Les pouvoirs publics ont consenti des investissements importants pour la protection de l'environnement, notamment à travers le Programme de Soutien à la Relance Economique.

Dans ce cadre, la gestion des déchets solides et la propreté des villes, le traitement anti-érosif des bassins versants, l'aménagement de zones de développement durable, la conservation du littoral, ont bénéficié d'enveloppes budgétaires et certains résultats commencent à être enregistrés.

D'autres programmes relatifs à l'amélioration de l'accès à l'eau potable, au développement rural intégré et à la résorption de l'habitat précaire, contribuent également à l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et de son environnement.

Par ailleurs, des actions significatives ont été engagées et concrétisées dans ce sens, il s'agit en particulier :

- des contrats de performance dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle ;

Plusieurs unités industrielles polluantes ont engagé un processus d'intégration des impératifs de protection de l'environnement dans leurs projets de développement et ont consenti des investissements conséquents pour la dépollution .

- le complexe d'électrolyse de zinc de Ghazaouet,
  - le complexe sidérurgique ISPAT,
  - les cimenteries de Meftah, Zahana et de Hamma Bouziane.
- de la lutte contre la pollution de l'air ;
    - les réseaux Samsafia (le premier projet réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du PNAE-DD concerne la mise en place de deux réseaux de surveillance de la qualité de l'air dénommés Samsafia implantés à Alger et Annaba),
    - la dépollution dans le Grand Annaba (un projet de dépollution a été mené au niveau d'Annaba avec l'appui de la Banque mondiale sous forme de prêt de 36,6 millions de US \$),



- des carburants verts (mise sur le marché de l'essence sans plomb). Le nombre de points de vente est de 112 sur la totalité du territoire national.

Cet effort de l'Etat est également fortement perceptible en matière de soutien au développement agricole. En effet, différents Fonds Publics contribuent à la mise en œuvre des différents plans agricoles :

- Le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole ;
- Le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession ;
- Le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe

### La coopération internationale

Ces trois (03) dernières années ont été marquées par une intense activité de coopération internationale dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Les ententes et accords bilatéraux ont donné lieu à la mise en œuvre de vastes programmes de coopération et d'échanges d'informations et d'expériences avec de nombreux pays, particulièrement : l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, le Japon, Monaco, l'Espagne, l'Egypte, l'Iran, la Jordanie, l'Afrique du Sud et la Tunisie. Plusieurs projets ont pu être lancés grâce à l'assistance technique et à la mobilisation provenant de l'aide internationale, entre autres :

- La Banque mondiale (BM) a accordé à l'Algérie un prêt de 78 millions \$US pour le contrôle de la pollution industrielle.
- Le Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) a financé huit (08) projets portant sur un montant global de 15 millions de \$ US. Il faut rajouter la requête portant sur un montant de 14 millions de US\$, introduite par l'Algérie auprès de cet organisme pour le financement d'un projet en cours de discussion relatif à l'impulsion d'un marché de l'efficacité énergétique de l'industrie.
- Le Fonds Multilatéral aux fins d'application du protocole de Montréal a fourni une assistance technique et financière à une quarantaine d'entreprises algériennes pour les aider à éliminer les SAO et à les remplacer par des substances et technologies alternatives. L'aide financière globale a porté sur un montant de 20 millions de \$US.
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) apporte aussi une assistance technique et financière à notre pays essentiellement dans le cadre du renforcement des capacités de l'éducation environnementale et du soutien à la mise en œuvre des conventions internationales conclues dans le domaine de l'environnement.
- La principauté de Monaco a octroyé à notre pays une station entrant dans le cadre d'un réseau d'observation de la qualité de l'air dans la ville d'Oran. Le réseau est actuellement en phase d'installation.

## CAPACITES DE SUIVI

En matière environnementale, la capacité de suivi peut être résumée comme suit :

Actions	Appréciation		
Régularité de la collecte de données	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
Qualité des statistiques	Fort	<b>Moyen</b>	Faible
Capacités d'analyse et de traitement statistique	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	<b>Fort</b>	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de suivi des résultats	Fort	<b>Moyen_</b>	Faible



**METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT  
MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT**

Les cibles et indicateurs pour cet objectif étant ouverts, le présent rapport sera concentré sur l'évolution récente de l'économie algérienne avec ce que cela suppose comme ouverture, politique d'attraction des IDE et promotion du partenariat international.

## ETAT DES LIEUX

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a été, dès la deuxième moitié des années 1990, à l'origine d'une politique de réformes structurelles qui a favorisé le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie.

Poursuivant une politique globale d'approfondissement des réformes, les pouvoirs publics ont, dans la perspective de permettre à l'économie nationale d'atteindre son vrai potentiel de croissance, accentué au cours des dernières années les options d'ouverture au partenariat international ainsi qu'aux échanges commerciaux et financiers mondiaux.

Il en a résulté une amélioration de certaines performances en termes de croissance du PIB et le développement d'un secteur privé plus dynamique entraînant, de ce fait, un plus grand flux d'investissements étrangers directs. En effet, en 2002 l'Algérie s'est classée respectivement premier pays récipiendaire d'IDE dans le Maghreb et troisième en Afrique<sup>1</sup>.

Cet effort d'adaptation et de restructuration de l'économie nationale s'est matérialisé par :

- Une libéralisation totale du commerce extérieur et des conditions de distribution interne des biens et services y compris dans des secteurs (aviation, télécommunications) qui étaient jusqu'à des dates très récentes exclusivement réservés au secteur public.
- A la libéralisation des secteurs des Télécommunications et du Tourisme est venue également s'ajouter une plus grande ouverture des secteurs de l'exploration et de l'exploitation pétrolière.
- Depuis la démonopolisation, la part du secteur privé a pris de l'importance. Le privé représente maintenant 46,1 % de la valeur ajoutée, réparti comme suit:
  1. 100% dans l'agriculture,
  2. une domination dans les services (78%) et le commerce (77%),
  3. une importance croissante dans les transports et communications (44%).
- La conclusion de l'Accord d'Association prévoyant l'établissement, dans douze ans, d'une zone de libre échange avec l'Union européenne et les négociations en cours avec l'OMC traduisent cette recherche d'intégration de qualité à l'économie mondiale.
- L'Algérie est également l'un des principaux promoteurs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui constitue une vision et un cadre stratégique pour la Renaissance de l'Afrique au moyen de la promotion d'un cadre socio-économique intégré de développement du continent.
- L'ouverture du secteur financier et bancaire à l'investissement privé national et international.
- La libération des prix.
- La contractualisation des relations de travail et le principe de la négociation salariale.
- La mise en place d'un dispositif légal et institutionnel de la privatisation du secteur public économique.
- L'encouragement de l'investissement s'appuyant sur une consécration de la liberté d'investir et le traitement égal et non discriminatoire de tout investisseur résident ou non-résident.





Ce cadre légal interne est renforcé par un ensemble d'engagements internationaux de l'Algérie s'articulant autour d'Accords de non double imposition, de promotion et de protection réciproque des investissements et d'acceptation des règles de l'arbitrage international en cas de différends entre opérateurs économiques algériens et leurs partenaires étrangers.

Du point de vue macroéconomique, les résultats affichés par l'économie algérienne au cours des dernières années préfigurent des perspectives positives tant les facteurs de stabilité sont évidents, comme attesté par les indicateurs statistiques ci-après, et augurent d'une reprise économique soutenue s'appuyant sur un marché, en pleine ouverture, qui laisse entrevoir de formidables opportunités pour les investisseurs étrangers.

### Principaux indicateurs économiques et financiers de l'Algérie

PIB par habitant (2004 en USD) :	2 625
PNB par habitant (2004 PPA en USD) :	7 870
Population (millions) :	32,3

### Principales estimations 2004

Une croissance de 5,2% pour 2004 ( 6,0 % hors hydrocarbures).

(milliards de dollars)	
Montant du PIB	83
Montant du PIB hors hydrocarbures (PIB HH)	53
Taux de croissance réel du PIB (%)	5,2
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	3,6

### Indicateurs internes

INDICATEURS INTERNES	2000	2001	2002	2003	2004 (e)
PIB (Mds USD)	53,4	54,8	55,9	65,9	83
PIB hors hydrocarbure (Mds USD)	33	36	38	44	52
PIB/habitant (USD)	1 759	1 779	1 785	2 073	2 625
Taux de croissance réel du PIB (%)	2,2	2,1	4,2	6,8	5,2
Taux de croissance du PIB hors hydrocarbures	1,2	4,6	4,3	6,1	6,0
Croissance de la population (%)	1,48	1,55	1,53	1,58	1,5
Taux d'inflation (moyenne an (%))	0,3	4,2	1,4	2,6	3,6

(e) : estimation FMI, Banque d'Algérie

### Indicateurs externes

INDICATEURS EXTERNES	2000	2001	2002	2003	2004
Balance commerciale (Mds USD)	12,30	9,61	6,70	11,14	14,27
- Exportations, (Mds USD)	21,65	19,09	18,71	24,47	32,22
- Importations (Mds USD)	9,35	9,48	12,01	13,32	17,96
Solde ext courant (Mds USD)	8,83	7,06	4,37	8,84	11,12

Banque d'Algérie



## Composition de la dette

DETTE	2000	2001	2002	2003	2004(e)
<b>Dette publique interne (Mds USD,)</b>	15,5	14	13,6	14,3	13,8
<b>Dette publique interne//PIB (%)</b>	29	25,5	24,3	21,7	16,6
<b>Dette publique ext (Mds USD)</b>	20,3	18	18,1	18,7	17,3
<b>Dette publique extérieure /PIB (%)</b>	38	32,8	32,3	28,3	21
<b>Dette globale extérieure à M&amp;LT (Mds USD)</b>	25	22,3	22,54	23,2	21,4
<b>Dette globale extérieure /PIB (%)</b>	46,82	40,69	40,32	35,02	26,4
<b>Service de la dette/Exportations (%)</b>	20,3	22,8	21,6	17,7	12,6

(e) : estimations FMI et Trésor algérien

Sources : FMI, Banque Mondiale, ONS, Banque d'Algérie, Trésor, Ministère des Finances

A fin décembre 2004, l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme de l'Algérie a diminué pour se situer à un niveau de 21,4 milliards de USD.

Le ratio du service (hors remboursements anticipés) de la dette extérieure s'est encore amélioré en 2004 pour se situer à seulement 12,6 % contre 17,7 % en 2003 et 21,68 % en 2002. Il importe de rappeler que ce ratio était de 39,05 % en 1999.

Le ratio du service de la dette extérieure sur les exportations qui est tombé à 12,6 % en 2004 exprime bien aujourd'hui la soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie.

En plus de cette importante performance, les autres indicateurs de la dette extérieure confirment eux aussi cette soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie comme en témoigne l'amélioration du niveau du ratio dette/produit intérieur brut qui recule à 26,4 % en 2004, alors qu'il était de 58,9 % en 1999 et de 35,02 % en 2003.

Il est à noter qu'au cours de l'année 2004, le niveau des réserves officielles de change est monté pour atteindre 43,1 Milliards de Dollars US à la fin de l'année et ce, malgré des remboursements anticipés de 1,218 milliards de USD.

Pour mémoire, le niveau des réserves officielles de change n'était que de 4,4 milliards de USD à la fin de l'année 1999.

L'amélioration de tous les indicateurs de la dette extérieure et la reconstitution accrue, depuis 2000, des réserves officielles de change témoignent de la solidité, encore renforcée en 2004, de la position financière extérieure de l'Algérie et de la viabilité à moyen terme de la balance des paiements.

C'est dans ce nouveau contexte économique en nette amélioration, caractérisé par des finances publiques saines, des équilibres macroéconomiques retrouvés, un ratio d'endettement favorable et une forte volonté de transformation du système économique que l'Algérie commence à attirer de nouveaux investissements étrangers.

## DEFIS ET ENJEUX

Le cadre juridique est, en règle générale, complété mais les autorités nationales sont conscientes de la persistance de certaines pesanteurs dans la pratique quotidienne.

Le pays ne devrait, de l'avis de spécialistes de la CNUCED, avoir aucun mal à attirer davantage d'investissements étrangers s'il parvient à surmonter certains obstacles qui ralentissent les réformes économiques.

Une étude, effectuée par la Banque mondiale en décembre 2002, a révélé certaines insuffisances dans les paramètres habituellement utilisés dans l'évaluation du climat des investissements comme les lenteurs bureaucratiques, l'insuffisance dans la clarté de dispositions réglementaires et/ou législatives, la faible performance du système bancaire et la lenteur dans la fourniture des services d'utilité publique.

Ces contraintes seront, en raison de la démarche mise en oeuvre par les pouvoirs publics, probablement levées dans des délais raisonnables tant la transformation du système économique (réforme du système bancaire, soutien à la mise à niveau des entreprises publiques et privées, restructuration et ouverture du capital des entreprises publiques, privatisations...) est sous tendue par une volonté politique chaque jour plus affirmée.

### RESSOURCES A MOBILISER

Le rétablissement des équilibres macroéconomiques a créé les conditions propices à la mise en place d'une authentique stratégie de développement durable à travers le Programme Triennal de Soutien à la Relance Economique (PSRE, septembre 2001 à décembre 2003), qui a bénéficié d'une enveloppe de près de 7 milliards de dollars et dont les principaux objectifs s'articulaient notamment, autour de la restauration des cadres et milieux de vie, du traitement des disparités et déséquilibres territoriaux et de la réhabilitation des espaces ruraux dans leur triple dimension économique, sociale et environnementale.

Un deuxième plan de consolidation de la croissance – Programme Complémentaire de soutien à la Croissance pour la période 2005-2009 - (55 milliards de dollars) est venu conforter le PSRE dans la perspective de stimuler l'investissement national et extérieur et, par la même, renforcer la capacité de l'économie algérienne à répondre aux sollicitations mais aussi aux obligations qui seront de plus en plus les siennes dans le cadre de l'ouverture du marché.

La Banque mondiale a exprimé son soutien à un plan d'action de trois ans pour le Gouvernement de l'Algérie, qui vise à appuyer la vaste gamme de réformes entreprises par les autorités algériennes pour favoriser la croissance, créer des emplois et lutter contre la pauvreté. Elaborée en consultation étroite avec le Gouvernement et les organisations de la société civile, la stratégie de coopération avec le pays (CAS) s'efforce d'appuyer le programme ambitieux de réformes en Algérie à l'aide d'un assortiment de services analytiques et consultatifs, de renforcement institutionnel et d'opérations de prêt pour les exercices 2004 à 2006.

Le dialogue approfondi avec les représentants du Gouvernement et les membres de la société civile a mis en relief trois enjeux principaux de développement auxquels le pays continue à faire face :

- Utiliser les réserves pétrolières et gazières au profit du développement économique à long terme;
- créer la croissance et l'emploi dans l'économie hors pétrole pour tirer parti de l'accroissement de la population active et éviter les tensions sociales provoquées par le chômage ; et
- assurer des services publics de meilleure qualité afin que tous les Algériens puissent participer à l'économie de marché du 21<sup>ème</sup> siècle.

Pour répondre à ces enjeux du développement de l'Algérie, le rôle de la Banque sur la période 2004-2006 se focalise sur trois fronts. :

- Aider le Gouvernement à articuler et mettre en oeuvre une meilleure stratégie de prestation des services dans les domaines de l'alimentation en eau, du logement, des services environnementaux et du développement humain pour satisfaire les besoins de la population,
- Favoriser la croissance au moyen de la stabilisation budgétaire et de l'administration efficace des recettes pétrolières et
- Appuyer le Gouvernement à éliminer les obstacles (en particulier ceux qui affectent l'environnement des affaires) à la croissance menée par le secteur privé, les petites et moyennes entreprises (PME), le développement du secteur financier et de l'infrastructure.

La Société financière internationale (SFI) fera pendant à l'appui de la Banque en aidant le développement du secteur financier, en apportant son concours aux PME, en encourageant les investissements privés dans l'infrastructure et en s'associant à l'effort de privatisation du Gouvernement.

Le Gouvernement est le moteur principal des ouvertures opérées jusqu'ici mais il reste que la modernisation ainsi qu'une participation plus efficace des agents économiques tant publics que privés (auxiliaires du monde des affaires, notariat, barreau, banques, impôts, registre de commerce, respect des droits de propriété intellectuelle, meilleure collecte, traitement et diffusion de l'information économique ...) s'avèrent aujourd'hui d'une importance vitale pour accompagner le processus de restructuration économique en cours et lui conférer le maximum de visibilité et, partant, drainer de manière plus conséquente les investissements étrangers.

Le bon climat macroéconomique et la valorisation des atouts économiques et géopolitiques de l'Algérie associés à la poursuite des réformes en cours (Justice, Rôle et Missions de l'Etat, système national d'Education) contribueront grandement à l'amélioration du climat des investissements, à la promotion et au développement du partenariat devront, à l'avenir, favoriser un plus grand flux d'IDE.

### **CAPACITES DE SUIVI**

L'Algérie dispose d'un réseau structuré de collecte de l'information économique et sociale dont les capacités sont, bien qu'en amélioration de nos jours, jugées faibles par rapport aux besoins et enjeux induits par le degré d'ouverture que les pouvoirs publics sont en train d'imprimer à l'économie nationale.

Il pourrait, sans difficulté, être remis à niveau pour un suivi plus rigoureux de l'ensemble du processus de restructuration de son économie.



**CONCLUSION**



L'examen tout autant que l'analyse de l'état des lieux et perspectives pour les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement laisse apparaître une capacité de l'Algérie à réaliser les engagements arrêtés pour l'horizon 2015. Il en est ainsi des différents indicateurs liés à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de l'éducation, à l'égalité des sexes, à la santé ainsi qu'aux questions de l'environnement.

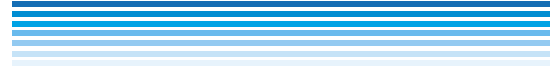
Concernant le développement du partenariat international, les conditions devant favoriser une ouverture plus grande de l'économie aux courants d'échanges mondiaux sont aujourd'hui réunies.

Les prochaines années devraient, au vu de la politique économique mise en œuvre actuellement notamment par le biais du Programme complémentaire de soutien à la croissance initié par Monsieur le Président de la République, permettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, particulièrement pour ce qui est de l'éradication de la pauvreté avec ce que cela suppose comme impact sur le bien être des citoyens.

L'élaboration de rapports périodiques sur la mise en œuvre et le suivi des OMD permettra d'analyser les tendances, recenser les réussites et sérier les problèmes qui entravent le développement pour leur apporter les solutions adéquates.

Les moyens pour la réalisation de ces objectifs seront, comme par le passé, principalement mobilisés au titre du budget de l'Etat.

Ils devront néanmoins nécessairement être complétés à partir des contributions au titre des financements extérieurs et autres formes d'assistance technique que vont constituer les apports de la communauté internationale.



## **ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS**



**AND:** Agence Nationale des Déchets.  
**ANSEJ :** Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes.  
**ADS :** Agence de Développement Social.  
**BIT:** Bureau International du Travail.  
**CNAC:** Caisse Nationale d'Assurance Chômage.  
**CNFE:** Conservatoire National des Formations à l'Environnement.  
**CPE :** Contrats de Pré Emploi.  
**CNES:** Conseil National Economique et Social.  
**CFPA :** Centre de Formation Professionnelle des Adultes.  
**CEDAW:** Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.  
**CNUCED:** Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.  
**CDRB :** Centre de Développement des Ressources Biologiques et Biosécurité.  
**CNTPP:** Centre National des Technologies de Productions plus Propres.  
**CNADD:** Conseil National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.  
**CPI :** Projet de Contrôle de la Pollution Industrielle.  
**DA :** Dinar Algérien.  
**ESIL :** Emplois Salariés d'Initiative Locale.  
**EASME :** Enquête sur la Santé de la Mère et de l'Enfant.  
**EASF :** Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille.  
**EDG:** End Decade Goals.  
**FNUAP:** Fonds des Nations Unies pour la Population.  
**FMI :** Fonds Monétaire International.  
**FNUAP :** Fonds des Nations Unies pour la Population.  
**IAIG :** Indemnité d'Activité d'Intérêt Général.  
**IDE:** Investissements Directs Etrangers.  
**IEC :** Information -Education - Communication.  
**INSP :** Institut National de Santé Publique.  
**IRA :** Infections Respiratoires Aigues.  
**MAE :** Ministère des Affaires Etrangères.  
**MEN:** Ministère de l'Education Nationale.  
**MFEP :** Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels.  
**MMI :** Mortalité Maternelle et Infantile.  
**MSP/RH :** Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.  
**MST :** Maladies Sexuellement Transmissibles.  
**Mds:** Milliards.  
**NEPAD:** New Partnership for African Development.  
**NTIC:** Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.  
**OMD :** Objectifs du Millénaire pour le développement.  
**OMC :** Organisation Mondiale de Commerce.  
**OMS:** Organisation Mondiale de la Santé.

**ONS** : Office National des Statistiques.

**PAPCHILD** : Enquête Pana Arabe sur l'Enfance.

**PIB** : Produit Intérieur Brut.

**PNDRA**: Plan National de Développement Agricole et Rural.

**PNAEDD** : Plan National Environnemental pour le Développement Durable.

**PAC**: Plan d'Aménagement Côtier.

**PSRE**: Programme de soutien à la Relance Economique.

**PCSC** : Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance / 2005-2009.

**PCD** : Programme de Développement Communautaire.

**PPA**: Parité de Pouvoir d'Achat.

**PNUD**: Programme des Nations Unies pour le Développement.

**RNE** : Rapport National sur l'état de l'Environnement.

**PROGDEM**: Programme National de Gestion des Déchets Municipaux.

**PNAGDES**: Programme National de gestion de déchets Spéciaux.

**SA** : Seuil de Pauvreté.

**SFI**: Société Financière Internationale.

**SDRD**: Stratégie de Développement Rural Durable.

**SNAT**: Schéma National d'Aménagement du Territoire.

**SAMA SAFIA**:Réseau de Surveillance de la Qualité de l'Air.

**TEOM**: Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagers.

**TUP-HIMO** :Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre.

**TMI** :Taux de Mortalité Infantile.

**TMJ** :Taux de Mortalité Juvénile.

**TMM** :Taux de Mortalité Maternelle.

**USD**: Dollar des Etats Unies.

**VIH/SIDA** :Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome Immuno Déficitaire Acquis.